

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

---

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

---

La séance est ouverte à 18 h 10, sous la présidence de M. Frédéric LACAS, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, dans la salle Albert Camus, rue de la Devèze, à Béziers.

**M. le PRÉSIDENT.**- Avant de commencer la séance, pour être solidaires avec ce qui s'est passé vis à vis d' Hervé GOURDEL qui a été victime de la barbarie d' un acte inacceptable, je voudrais que nous débutions ce Conseil communautaire en marquant une minute de silence.

(Les membres du Conseil communautaire observent une minute de silence)

Merci.

Avant de faire l'appel, nous allons remercier Robert MENARD, le Maire de Béziers, de nous recevoir, de nous mettre à disposition cette salle et lui laisser la parole.

**M. MENARD.**- Bravo pour cette minute de silence. Nous avons mis à Béziers les drapeaux en berne depuis ce matin. La barbarie, elle a un nom, c'est une barbarie islamique, je tenais à le préciser.

D'autre part, je voulais évidemment vous accueillir ; vous n'êtes pas à la Devèze, vous êtes à Béziers, la Devèze est un quartier de Béziers, je tiens à le préciser, c'est-à-dire que c'est un quartier à part entière de Béziers où devraient s'appliquer les mêmes règles de la République que dans tous les autres quartiers ; ce n'est pas toujours le cas. Cela aussi, c'est l'un des défis que nous aurons à relever : ne pas accepter que les lois de la République ne s'appliquent pas partout, tout le temps, 24 heures sur 24, c'est un vrai pari, et merci d'être ici parce que c'est l'occasion de rappeler cela avec grande force : la République, c'est partout et c'est pour tout le monde. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Il faut vous signaler que, sur table, vous avez la fiche d'autorisation de transmission de coordonnées pour les Élus qui n'ont pas pu la remplir lors du Conseil communautaire de juillet. Nous vous invitons à la déposer en partant auprès des services administratifs.

S'agissant des absences, Jean-Paul GALONNIER étant absent, Alain ROMERO présentera les deux exposés qu'il devait soumettre à approbation. Il présentera aussi l'exposé que devait présenter Jean-Michel DU PLAA également absent.

Nous venons d'avoir aussi un appel d'Alain BIOLA qui a un souci de santé. Nous essaierons de présenter ses questions à sa place ; je les présenterai moi-même.

On me signale que M. RESPLANDY est en retard et arrivera un petit peu plus tard.

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous allons désigner le secrétaire de séance. Nous pouvons désigner M. Adil CHOUKRI TOURI. C'est lui qui va faire l'appel. Monsieur CHOUKRI TOURI, je vous laisse faire l'appel.

**M. CHOUKRI-TOURI.**- Merci. Bonsoir.

Gérard ABELLA : présent à partir de 18 h 15

Nourredine ABID : présent

Elie ABOUD : présent

Gérard ANGELI : présent

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : présente

Guy ASSEMAT : présent

Bernard AURIOL : présent

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : présente

Alain BIOLA : absent

Brice BLAZY : présent

Didier BRESSON : présent

Henri CABANEL : absent, représenté par Alain ROMERO

Adil CHOUKRI TOURI : présent

Guy COMBES : présent

Aimé COUQUET : présent

Benoît D'ABBADIE : présent

Nataly DARTIGUELONGUE : présente

Sandrine DAUGAS : absente, représentée par Annie SCHMITT

Ariane DESCALS-SOTO : présente

Caroline DESCHAMPS : présente

Odette DORIER : présente

Jacques DUPIN : présent

Jean-Michel DU PLAA : absent, représenté par Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL

Bénédicte FIRMIN : présente

Alberte FREY : présente

Jean-Paul GALONNIER : absent, représenté par Robert GELY

Gérard GAUTIER : présent

Marie-Agnès GAZEL : présente

Claude GEISEN : présent

Robert GELY : présent

Marie GIMENO : présente

Jacques GRANIER : présent

Dominique GUIFFREY : présente

Michel HERAIL : présent

Agnès JULLIAN : présente à partir de 18 h 15

Frédéric LACAS : présent

Jean-Pierre LAMBERT : présent

Pascale LAUGE : absente, représentée par Odette DORIER

Jean-Pierre MARC : absent, représenté par Ariane DESCALS-SOTO

Yvon MARTINEZ : présent

Robert MENARD : présent

Michèle MILLER : présente à partir de 18 h 20

Michel MOULIN : présent

Magali PALERMO : présente

Daniel PAREDES : présent

Claude PATIN : présent

Perrine PELAEZ : présente à partir de 18 h 25, représentée jusqu'à son arrivée en séance

par Laurence RUL  
 Roselyne PESTEIL : présente  
 Natalia PETITJEAN : absente, représentée par Jean-Claude RENAU  
 Elisabeth PISSARRO : présente  
 Christine PUECH : présente  
 Jean-Claude RENAU : présent  
 Pascal RESPLANDY : présent à partir de 18 h 15  
 Alain ROMERO : présent  
 Annie ROUGEOT : présente  
 Philippe ROUGEOT : absent  
 Laurence RUL : présente  
 Annie SCHMITT : présente  
 Alain SENEGAS : absent, représenté par Michel SUERE  
 Michel SUERE : présent  
 Florence TAILLADE : présente  
 Christophe THOMAS : présent  
 Catherine VANDROY : absente, représentée par Daniel PAREDES  
 Pierre VILLENEUVE : présent  
 Luc ZENON : présent

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUILLET 2014**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer. En premier lieu, il faut approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 juillet 2014. Avez-vous des questions à poser sur ce procès-verbal ? Non pas de questions.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 juillet 2014 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,  
 Messieurs les Conseillers communautaires délégués,  
 Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires et chers Collègues,  
 Je voudrais juste, avant de commencer la séance, vous lire un texte sur le projet de territoire et sur ce qui s'est passé jusqu'à maintenant.

Ces derniers jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer chacun des vice-présidents pour discuter et débattre du fonctionnement de notre Agglomération, de son histoire autant que de son devenir. J'ai souhaité que nous puissions croiser nos regards, sans retenue, sans concession. C'était – vous en conviendrez – grandement nécessaire. J'ai écouté, vu, observé et entendu des hommes engagés, passionnés, animés par la même volonté de faire grandir notre beau territoire. J'ai compris, lorsqu'ils s'étaient exprimés, quels étaient les doutes, les souhaits, les envies et les priorités.

Aujourd'hui, j'en suis convaincu, ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui nous différencie. Après le tourbillon des mois passés, je sais que nous sommes capables, tous autant que nous sommes, de nous retrouver autour d'un projet de territoire, fédérateur et novateur, inscrit dans son environnement institutionnel, géographique et économique. C'est une impérieuse nécessité.

Nos 13 communes ont besoin d'un souffle nouveau. Il est de notre devoir, à vous, à moi, de faire avancer les dossiers enlisés. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

Dans le domaine économique, nous allons devoir faire des choix, en veillant aux équilibres fragiles entre le développement souhaitable de nos zones périphériques et le maintien vital de nos centres anciens. Ces choix d'aménagement, chers collègues, nous devons les faire rapidement car nos entreprises doivent savoir où elles vont. Vous savez comme moi que des centaines d'emplois sont suspendues par manque de positions claires ; ce n'est pas acceptable.

Dans le domaine du tourisme également, nous devons prendre des décisions courageuses pour faire en sorte de conserver notre attractivité, à commencer par l'aménagement des Neuf Écluses de Fonseranes, notre trésor commun. Je ne veux plus que ce projet soit l'Arlésienne. Le vote, ce soir, de l'avant-projet définitif marquera – je le veux – un grand tournant. Il s'inscrit – nous y reviendrons – dans une réflexion plus large visant à rendre sa place à ce site merveilleux pour en faire une porte d'entrée sur Béziers et sur notre territoire.

Autre exemple : le domaine viticole. Nous devons faire preuve d'imagination pour accompagner la structuration de cette filière. Nous avons tous un proche, un parent, un ami qui ne compte pas ses heures pour tirer le meilleur de nos vignes. Ces domaines sont notre histoire, notre patrimoine. Je souhaite qu'ils deviennent demain notre capitale et notre fierté.

Autre exemple encore. Dans le domaine des transports, il y a des projets sur lesquels nous devons nous positionner :

- Nos bus : nous en attendons quoi ?
- L'aéroport : nous en faisons quoi ?
- Les pistes cyclables : nous en faisons où ?

La semaine prochaine, j'irai à Gérone avec mon premier Vice-président et le Maire de Béziers pour faire inscrire la construction de deux gares à Béziers et Narbonne dans le programme de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. C'est un enjeu crucial pour notre développement. S'il faut lever la voix pour l'obtenir, nous le ferons.

En résumé, c'est dans tous les domaines que nous devons relever nos manches pour sortir notre territoire de sa trop grande inertie.

Depuis mon élection, j'ai rencontré de nombreux présidents d'agglomérations voisines, j'ai rencontré les partenaires économiques et institutionnels du Biterrois, du département et de la région. Tous me parlent du potentiel extraordinaire dont nous disposons. Ce potentiel, j'ai envie de dire qu'il dépend d'abord de vous, de nous, de notre capacité à regarder dans le bon sens.

Dans les jours prochains, je mettrai en place des ateliers de travail thématiques pour penser notre projet de territoire. Ils réuniront des élus et des techniciens, tous porteurs d'idées et d'expertises. Je vous demande de vous y investir avec l'énergie que je vous connais pour créer du débat, partager vos visions et fixer le cap de ces six prochaines années.

Après un temps de réorganisation interne qui fera l'objet d'un échange en Bureau et d'un dialogue avec les partenaires sociaux, mon administration se tiendra prête. Je remercie les agents d'avoir su faire la transition dans une période difficile et je ne doute pas qu'ils sauront nous mener à bon port.

Pour conclure, chers Collègues, je vous redis que, seule, l'envie d'avancer doit nous animer. Je suis un enfant de Béziers et du Biterrois. Je veux que nous puissions être fiers demain de ce que nous aurons accompli ensemble sur nos terres. Je veux que nous puissions être fiers demain d'avoir su dépasser les clivages habituels pour redonner de la couleur et de la splendeur à notre 13 villes et villages. Je vous remercie.

Nous allons passer à présent au vote des délibérations.

**DÉLIBÉRATION N° 00 : ADMINISTRATION – Compte rendu des décisions du Président**  
**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons à prendre acte du compte rendu des décisions du Président. Y a-t-il des demandes de précisions sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Monsieur ABOUD, vous avez la parole.

**M. ABOUD.**- J'ai une question à poser sur la décision n° 120. J'ai vu quand même qu'il y a des travaux – cela touche la ville de Béziers, j'en suis ravi – pour une somme importante de 250 000 €. Cela se passe où ? Parce que nous avons simplement l'adresse de l'entreprise de forage puisqu'il s'agit de travaux de forages. Bernard, tu peux peut-être me répondre.

**M. AURIOL.**- Ce n'est pas moi qui fore, mais je peux t'apporter des précisions. Il s'agit de la recherche d'eau dans le karst ; on fore à 200 mètres de profondeur, en face Notre Dame de Consolation. En ce moment, ils doivent être à 60 mètres de profondeur, ils sont dans le calcaire qui est très dur. Normalement, ils ne devraient pas être loin de commencer à trouver de l'eau. C'est un premier forage. Il y en aura un second qui se fera à Béziers Est, vers Cabriac. Nous savons qu'il y a de l'eau, nous ne savons pas en quelle quantité ; nous ne savons pas en quelle quantité elle va revenir après pompage puisqu'il faut qu'elle revienne ; c'est une nappe qui se réapprovisionne comme c'est le cas souvent dans les galeries souterraines. Evidemment, nous espérons qu'il y en aura suffisamment pour l'exploiter et nous ne savons pas quelle peut être la qualité de cette eau. Mais les essais de pompage vont commencer, je pense, dans une quinzaine de jours, vont durer 120 heures. Je demanderai aux services qu'ils le fassent savoir à tous les élus pour que nous puissions organiser une visite sur place.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous pouvons prendre acte de ces décisions.

Le Conseil communautaire prend acte de la délibération n° 00.

Nous pouvons passer aux ressources humaines. Alain ROMERO a la parole.

**DÉLIBÉRATION N° 01 : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des emplois 2014**

**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.**- La délibération n° 1 concerne la mise à jour du tableau des emplois. Cette mise à jour va concerner un emploi qui va disparaître. Donc, sur le nombre que vous suivez chaque fois, nous redescendons à 514 emplois au niveau de la Communauté d'Agglomération. Dans la mesure où le futur Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération, occupant actuellement un poste de Directeur Général Adjoint des Services et exerçant la suppléance de la fonction de Directeur Général des Services, est un fonctionnaire d'État, il sera directement détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services depuis son administration d'origine. Il n'y a donc pas lieu de conserver au tableau des emplois 2014 un emploi d'administrateur hors classe.

Ensuite, compte tenu du départ à la retraite de trois enseignants au niveau du Conservatoire, il convient d'ajuster le temps de travail par discipline. En fin de compte, vous avez un ajustement pour un professeur de catégorie A et 9 ajustements pour des professeurs de catégorie B, mais là il s'agit tout simplement du fonctionnement pédagogique de l'établissement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.  
 Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 01 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 2.

**DÉLIBÉRATION N° 02 : RESSOURCES HUMAINES – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Communauté d'Agglomération**

**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.**- La question n° 2 porte sur l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur à la Communauté d'Agglomération. Nous avons déjà pris une décision à ce niveau-là. Nous le faisons au niveau de tous nos conseils municipaux. Mme MISTARZ a fait valoir ses droits à la retraite. Aujourd'hui, c'est M. Bertrand FAURE qui prend sa place. Nous devons fixer le taux l'indemnité de conseil que nous verserons à M. FAURE. C'est une opération qui se fait tout à fait naturellement au niveau de tous les conseils municipaux aussi bien qu'au niveau du conseil communautaire.

Il vous est proposé d'allouer à M. FAURE une indemnité de conseil au taux de 100 % du tarif prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. RESPLANDY est arrivé. Il peut présenter les questions qui concernent les affaires juridiques.

**DÉLIBÉRATION N° 03 : AFFAIRES JURIDIQUES – Convention de mise à disposition du service Parc Automobile de la Ville de Béziers au profit de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour ses véhicules légers**

**Rapporteur : M. RESPLANDY**

**M. RESPLANDY.**- La première décision que je dois vous présenter concerne une convention de mise à disposition du service Parc Automobile de la Ville de Béziers au profit de l'Agglomération pour ses véhicules légers.

La convention prévoit que la Ville s'engage à réaliser les missions suivantes qui sont de trois ordres :

- assurer l'entretien prévisionnel courant et les réparations mécaniques et électriques de certains véhicules ;
- assurer les réparations sur les pneumatiques ;
- assurer les travaux de carrosserie et de peinture des véhicules.

Sachant que cette convention ne peut pas dépasser un volume de dépenses de 30 000 € TTC par an.

Sont jointes à la délibération la convention signée entre les deux parties, ainsi que la liste des véhicules concernés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur ABOUD, vous avez la parole.

**M. ABOUD.**- En fait, dans cette affaire-là, il y a deux choses. Cela touche les véhicules légers d'après ce que j'ai compris. En fait, il y a les LLD, tout ce qui est location de longue durée, avec l'entretien qui est toujours en route, et je sais qu'il y avait une entreprise privée

qui assurait tout ce que vous dites là dans la délibération, c'est-à-dire l'entretien et les réparations. Peut-on nous donner les chiffres ? Est-ce que l'on fait réellement des économies ou est-ce que l'on passe d'un marché privé avec une entreprise biterroise à un marché public ? S'il y a des économies, il n'y a aucun débat. Par contre, s'il n'y a pas d'économies, quel est l'intérêt de la manœuvre ? Et d'ailleurs a-t-on les chiffres à l'année de ce que cela coûtait à la CABM, donc aux contribuables, s'agissant de cette convention avec cette entreprise privée de Béziers ? Le silence règne sur mes questions. Je peux attendre la réponse la semaine prochaine, ce n'est pas grave.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a Alain TRIBILLAC qui s'occupe de ce service et qui va pouvoir nous donner une explication, si on lui donne un micro peut-être.

**M. ABOUD.**- Merci.

**M. TRIBILLAC.**- Les véhicules légers, comme vous le dites, ils sont en LLD. Il y a certaines prestations effectivement, type carrosserie ou pneus, principalement ces deux-là, qui ne sont pas incluses dans la LLD. Si vous acceptez de voter cette délibération, c'est la Ville de Béziers qui fera cette prestation. Il y a une étude qui a été faite qui dit que cela coûte moins cher que si nous le faisons faire à une entreprise biterroise. L'étude a été faite, je ne l'ai pas ici, mais le coût est moins élevé effectivement. Nous vous transmettrons les chiffres, si vous le souhaitez.

**M. ABOUD.**- Il ne s'agit pas de ma part de faire du dogme entre le public ou le privé. Si effectivement cela coûte moins cher aux contribuables, parce que, là, vous fixez un seuil de 30 000 €, il n'y a aucun problème et il faut aller dans ce sens. Si nous sommes à un montant similaire, je trouve cela un peu dommageable, surtout que le service rendu était correct apparemment.

**M. LE PRÉSIDENT.**- De toute façon, c'est une reconduction de convention que nous avons avec la Ville de Béziers. Je suppose qu'au cours du dernier mandat communautaire cela n'avait pas été évoqué négativement, on n'avait pas relevé la question. Après, pour les précisions, je crois que M. RAMON va pouvoir vous les donner. Mais le but, c'est de faire fonctionner ce service, bien sûr à l'économie ; mais quand un système marche, on le reconduit. Alors on peut peut-être regarder cela dans le détail, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire.

**M. RAMON, Directeur Général des Services de la CABM.**- Monsieur le Député, j'ai posé la même question que vous quand je suis arrivé. On m'a expliqué qu'il n'y a jamais eu de convention avec le privé. C'est-à-dire qu'en fait c'est une prestation qui a toujours été réalisée par Béziers depuis 2002, c'est-à-dire depuis la création de l'Agglomération. Cela a toujours été réalisé par Béziers. Néanmoins, là où vous avez raison, c'est qu'il est nécessaire de s'assurer que cela ne nous coûte pas plus cher. Moi, ce que m'avaient confirmé les services, c'est qu'après avoir fait une analyse de marché cela coûtait néanmoins moins cher de passer par Béziers pour une prestation qui donnait satisfaction.

**M. MENARD.**- Je viens d'appeler nos services, et cela a toujours été les services de la Ville qui l'ont fait. Cela n'a jamais été un privé qui l'a fait. Nous venons de les appeler.

**M. ABOUD.**- Pas pour les véhicules légers.

**M. MENARD.**- Si. Cela a toujours été la Ville qui l'a fait. La Ville a toujours entretenu le parc automobile de l'Agglomération, en échange évidemment du paiement de la prestation.

**M. RESPLANDY.**- Nous pouvons mettre aux voix cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et puis, nous pouvons regarder ce point dans le détail pour la prochaine fois et faire une précision si nécessaire. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur COUQUET, vous avez la parole.

**M. COUQUET.**- Est-ce que vous me permettez de revenir sur votre déclaration concernant le projet ? Ce sera rapide. J'ai entendu que vous insistiez pour que tout le monde puisse participer le plus possible à la préparation de ce projet d'agglomération. Vous en avez donné les lignes, et c'est très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si nous pouvions en parler à la fin de la séance, ce serait bien.

**M. COUQUET.**- Je veux bien, mais j'espère qu'à la fin tous les conseillers ne partiront pas rapidement, comme la dernière fois à la ville de Béziers où à la fin la séance a été levée et je n'ai pas pu intervenir.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en parlerons à la fin, il n'y a pas de problème.

**M. COUQUET.**- D'accord, nous en parlerons à la fin.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Comme je le disais, cela va beaucoup mieux maintenant, nous avons tourné certaines pages et nous essayons d'avancer pour Béziers et le Biterrois. Je pense donc qu'à la fin de la séance nous pourrions en reparler.

**M. COUQUET.**- Cela enlève l'essentiel.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous aurions pu en parler tout de suite, mais nous en sommes à une autre question.

#### **DÉLIBÉRATION N° 04 : AFFAIRES JURIDIQUES – Convention de partenariat des acheteurs publics de l'Ouest Hérault** Rapporteur : M. RESPLANDY

**M. RESPLANDY.**- La délibération n° 4 concerne une convention de partenariat des acheteurs publics de l'Ouest Hérault. C'est une décision qui, pour le coup, elle, me paraît très importante et constructive. Dans une situation économique difficile, les entreprises doivent assurer leur pérennité et trouver de nouveaux débouchés. L'Agglomération en relation avec la Ville de Béziers, l'OPH, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Centre Hospitalier a souhaité s'interroger sur la démarche que les entreprises font sur les appels d'offres. En ce sens, cette collaboration se concrétise aujourd'hui par la proposition de créer un réseau d'acheteurs publics de l'Ouest-Hérault appelé « APOH ». Il regroupera les 5 membres fondateurs, sachant que les 4 axes prioritaires pour ce regroupement seront les suivants :

- Accompagner les TPE/PME vers l'achat public par l'information, la lisibilité, l'accompagnement vers cet appel public qui est parfois, pour les entreprises, un petit peu difficile à appréhender ;
- Mettre en place une charte déontologique commune ;
- Simplifier et harmoniser les pratiques des donneurs d'ordres ;
- Faciliter l'accès à la commande public via un site internet des acheteurs publics de l'Ouest



Hérault.

L'ensemble de ces partenaires inscriront sur le site internet leurs demandes, de manière que les entreprises aient un lieu unique où les appels d'offres seront lancés. Cela participe de cette information.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'adhérer à ce réseau ;
- de verser à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'année 2014 une subvention d'un montant de 2 500 € pour travailler notamment sur la mise en place de ce site internet ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour notre territoire, c'est une bonne chose. Rendre accessibles les marchés aux entreprises locales en les accompagnant par le biais de ce site web, c'est une valeur ajoutée et nous ne pouvons que nous en féliciter. Y a-t-il des questions ? Monsieur PATIN, vous avez la parole.

**M. PATIN.**- Juste une information, ce n'est pas une question. Là, je parle sous mon chapeau de Chambre de Commerce. C'est une initiative qui a été lancée par la Chambre de Commerce Languedoc-Roussillon, qui est venue après sur les territoires. Simplement un chiffre qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement les TPE et PME ne glanent que 15 % des montants qui sont engagés. C'est donc une très bonne initiative. 15 %, ce n'est vraiment pas beaucoup, et surtout c'est par manque d'informations.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'autres déclarations ou questions.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 04 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 5.

**DÉLIBÉRATION N° 05 : AFFAIRES JURIDIQUES – Convention constitutive d'un groupement de commande pour le traitement des lixiviats conclue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères du littoral**  
**Rapporteur : M. RESPLANDY**

**M. RESPLANDY.**- Pour la dernière délibération que j'ai à vous présenter, je reviens sur les problématiques de lixiviats. Je vais essayer d'être plus concis et moins technique que la dernière fois. En résumé, nous vous présentons une convention. L'idée, c'est de faire un regroupement de commande entre la Communauté d'Agglomération et le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères du littoral, sachant que ces deux structures ont des problématiques de lixiviats, à savoir de jus sortant de déchets non dangereux. L'idée, c'est de grouper les commandes afin de rationaliser encore une fois les coûts.

Vous avez une copie de la convention. Nous vous proposons d'approuver ce regroupement de commande.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 05 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le temps que nous nous organisions pour présenter les questions de M. BIOLA, est-ce que la présentation des CRAC est possible par Mme la Représentante de la SEBLI ? Oui. Nous vous écoutons.

**DÉLIBÉRATION N° 16 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC La Méridienne – Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

(Présentation de documents sur écran)

**Mme NOIRET (SEBLI).**- Nous serons deux pour vous présenter ces dossiers puisque nous avons chacun en responsabilité certaines zones. Elles ne sont pas nécessairement dans l'ordre des délibérations qui vous sont proposées. Est-ce que cela pose un souci ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas forcément. Cela va de la question n° 11 à la question n° 17. Je vous laisse présenter ces CRAC dans l'ordre de votre volonté.

**Mme NOIRET.**- Merci. Vous avez rapidement sur ce plan l'ensemble des zones d'activités en périphérie de Béziers sur l'agglomération, sur lesquelles la SEBLI est amenée à travailler et pour lesquelles nous allons donc vous présenter les comptes rendus d'activités qui sont les comptes rendus à fin d'année 2013.

Je commence avec la Zone de la Méridienne. Vous avez le plan qui est affiché.

C'est une zone de 80 hectares qui, à terme, proposera 60 hectares de foncier cessible, dont 35 % pour de la logistique, le reste étant dédié au commerce.

A fin 2013, le foncier est totalement acquis. Il nous reste à régler ASF pour des terrains qui sont en périphérie de la zone, mais qui sont d'ores et déjà signés sous forme d'un compromis avec eux.

Pour ce qui est des travaux, ceux qui sont réalisés aujourd'hui assurent la mise à disposition d'environ la moitié des parcelles cessibles.

Sur l'année 2013, il n'y a pas eu de cessions. Mais sur 2014 nous avons signé des compromis. Les choses sont donc très favorables.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous êtes sur la question n° 16. Je le précise pour ceux qui cherchent.

**Mme NOIRET.**- Pour ce qui est du bilan qui est soumis à votre approbation dans le cadre de ces CRAC, en dépenses comme en recettes qui sont évidemment équivalentes, le bilan présenté à fin 2013 qui vous est proposé aujourd'hui est sensiblement le même que celui de l'année précédente. Nous avons, à fin 2013, réalisé 37 % des dépenses et 25 % des recettes. Un seul élément important sur cette zone par rapport au bilan, c'est que nous avons été exonérés de fouilles archéologiques ; c'est donc un poste qui a disparu en dépenses comme en recettes et qui aurait occasionné des participations complémentaires optionnelles et qui sont donc aujourd'hui supprimées.

Je passe à la Porte de Sauvian.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Attendez, nous allons voter chaque délibération une par une. Comme cela, nous n'aurons pas à y revenir. Sinon cela va être compliqué.

Sur la délibération n° 16, y a-t-il des questions ? Monsieur MENARD, vous pouvez intervenir.

**M. MENARD.**- Merci. Je voulais vous dire que nous nous abstiendrons sur l'ensemble de l'approbation des comptes rendus d'activités. Cette gestion de la SEBLI n'est pas la nôtre. Aujourd'hui, nous avons besoin de plus de renseignements sur la SEBLI. Un audit est demandé. Nous nous abstiendrons donc sur l'ensemble de ces propositions, sauf évidemment sur la 9 et la 10 puisque, là, il s'agit simplement de proroger les zones d'activités

pour faire en sorte que, demain, tout cela soit équilibré. Voilà, c'est un vote que nous émettons, nous attendons d'en savoir plus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous pouvons passer au CRAC suivant.

### **DÉLIBÉRATION N° 17 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Les Portes de Sauvian – Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

(Présentation de documents sur écran)

**Mme NOIRET.**- Je vous présente le CRAC de la Zone de Sauvian. C'est une zone multisites. Vous avez, sur le plan, l'ensemble des terrains concernés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est la question n° 17.

**Mme NOIRET.**- Aujourd'hui, l'essentiel se fait sur le secteur Ouest puisque c'est le secteur sur lequel nous aurons des travaux et des parcelles cessibles.

Sur cette zone, il y a 125 000 m<sup>2</sup> de foncier cessible à terme, essentiellement destiné à des PME et à des artisans. En l'état actuel, le foncier est totalement acquis. Les travaux réalisés permettent la mise à disposition d'environ la moitié des parcelles puisque nous avons seulement sur le sud de la zone un secteur sur lequel aujourd'hui les travaux ne sont pas du tout réalisés.

Le bilan financier, vous l'avez ici en dépenses et en recettes. Il est inchangé par rapport à l'année précédente. État des dépenses au 30 décembre : 33 %. État des recettes : 12 %. Nous avons signé deux actes en 2013, nous en avons signé deux autres en 2014, mais l'activité s'est fortement ralentie. On peut donc dire que c'est un bilan maintenu mais avec un cadencement ralenti sur cette zone.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons à la zone suivante.

### **DÉLIBÉRATION N° 11 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Bellegarde – Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

(Présentation de documents sur écran)

**M. SANCHEZ (SEBLI).**- Nous sommes sur la zone de Bellegarde.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est la question n° 11.

**M. SANCHEZ.-** La Zone de Bellegarde est une zone de 21 hectares, qui présente la particularité d'être à maîtrise foncière partielle ; c'est-à-dire que 40 % des recettes attendues proviendront de programmes réalisés par des propriétaires actuels de leurs parcelles ; donc, de ce fait, nous avons un petit manque de visibilité sur la programmation.

En termes de travaux, cette ZAC est équipée sensiblement à 50 %. Nous disposons aujourd'hui de 14 000 m<sup>2</sup> qui sont en commercialisation.

Le bilan est quasiment inchangé par rapport à l'année précédente. J'en viens directement aux chiffres : 9,240 M€ contre 9 M€ l'année précédente. Nous avons une légère augmentation des recettes qui provient justement d'une participation qui n'était pas attendue notamment à cette hauteur-là.

Sur les années à venir, nous pressentons une petite accélération de la commercialisation ; ce qui nous permet, même si c'est une ZAC qui est équipée à 50 % et dont l'achèvement est au-delà de 2018, de maintenir des perspectives de recettes sur 2014 à 2017 qui permettent d'avoir un bilan qui est équilibré.

J'ai terminé sur la Zone de Bellegarde.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Sur la délibération n° 11, qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

## **DÉLIBÉRATION N° 12 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Béziers Ouest – Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

(Présentation de documents sur écran)

**M. SANCHEZ.-** Nous enchaînons avec la ZAC Béziers Ouest.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est la question n° 12.

**M. SANCHEZ.-** La ZAC Béziers Ouest est un parc de 69 hectares qui est quasiment en voie d'achèvement ; il ne reste que deux terrains à céder et des contacts sont pris pour les céder assez rapidement.

En bilan, le bilan sur cette ZAC est inchangé par rapport à l'année précédente. Il n'y a pas eu de cession en 2013. C'est une ZAC qui présente une particularité, c'est d'avoir une trésorerie qui est à flot et un bonus de fin d'opération qui est affiché à 329 000 €. C'était le même bonus qui était prévu l'année précédente. Donc pas de dégradation, pas d'amélioration.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Monsieur COUQUET, vous pouvez intervenir.

**M. COUQUET.-** Comme M. le Maire a essayé en aparté de me faire parler en me demandant pourquoi j'acceptais de voter favorablement sur ces comptes rendus d'activités, je voudrais lui répondre. Simplement, ce sont des ZAC économiques. D'abord, pour la plupart, pour celles qui sont sur Béziers, en ce qui concerne la ville, en tant que conseiller municipal, même précédemment j'avais voté pour. Par contre, j'avais toujours fait remarquer au cours des réunions la difficulté que nous avons, nous, quand nous n'étions pas directement aux affaires comme le sont le maire ou les adjoints, à comprendre le contenu de ces CRAC parce qu'ils manquent de visibilité et de clarté.

Nous aurions besoin aussi, par rapport à la SEBLI, d'avoir une situation d'ensemble, que ce

soit par rapport à la commune-centre ou par rapport à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération. Sinon, bien sûr, nous sommes là en disant « oui » ou « non » ou nous nous abstenons, mais nous ne savons pas trop exactement. Donc, en ce qui concerne cela, je suis favorable pour l'instant. Mais il serait intéressant d'avoir par la suite, s'agissant de la SEBLI, un compte rendu général et un travail d'ailleurs plus proche en commission. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure. Les commissions ne sont pas encore formées ; c'est embêtant qu'au bout de six mois il n'y ait pas de commissions de formées.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en parlons sur la réorganisation des services au Bureau prochain. Nous évoquerons le lancement des commissions et l'organisation des commissions. Il fallait mettre le bateau en marche.

**M. COUQUET.**- Je dis cela d'autant plus directement comme cela puisque j'ai lu dernièrement, dans la presse locale, que notamment votre Directeur de Cabinet indiquait qu'il fallait que les conseillers communautaires prennent conscience vraiment qu'ils sont dans la dimension du territoire de la Communauté d'Agglomération. Oui, mais à condition que les conseillers communautaires soient aussi au fait de ce qui se passe dans la Communauté d'Agglomération et qu'ils puissent, eux-mêmes, puisqu'ils sont désignés cette fois-ci par le suffrage universel, se sentir comme faisant partie vraiment de l'Agglomération. Là, nous sommes face à face presque ; ce qui est un peu gênant ; nous avons l'impression que nous dépendons exactement de vous, mais en réalité je crois qu'il y a 65 conseillers communautaires et les 65 doivent travailler ensemble si nous voulons pousser tous dans le même sens, comme vous l'appellez de vos vœux depuis longtemps.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Voilà, tout à fait. Le but, c'est de travailler sur des projets communs. Je l'ai dit dans ma déclaration, et donc j'ai répondu indirectement à votre question.

Après, pour ce qui est de la SEBLI, je crois que nous sommes tous d'accord, je veux une clarification de la situation de la SEBLI. Nous avons un conseil d'administration de la SEBLI le 6 octobre pour renouveler le directeur. Je m'engage, une fois que l'audit et le bilan financier auront été faits, à vous rendre compte de la situation qu'il y a à la SEBLI. Je m'engage aussi à ce qu'il y ait un fonctionnement un peu plus clair et visible de tous les acteurs du territoire et de tous ceux qui sont impliqués sur l'aménagement, aussi bien la Ville de Béziers que tout le conseil d'administration de la SEBLI, que nous puissions y voir un peu plus clair et que nous avancions ensemble avec les développeurs économiques. Je crois que c'est ce qu'il nous fallait et ce dont nous avons besoin. Alors, bien sûr, nous passons par une phase administrative où nous sommes obligés de changer de directeur. Il y a une phase d'intérim, et après il va y avoir un nouveau directeur. Il y a un audit en cours. A la sortie, je le répète, je m'engage à vous présenter l'état des lieux.

Nous en étions à la question n° 12 qui a été présentée. Nous pouvons voter.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

### **DÉLIBÉRATION N° 13 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Béziers Ouest II. Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

(Présentation de documents sur écran)

**M. SANCHEZ.**- Je vais vous présenter le CRAC pour la ZAC Béziers Ouest II. C'est l'extension du parc actuel. Il s'agit de 18 hectares sur lesquels actuellement les travaux n'ont

pas commencé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est la question n° 13.

**M. SANCHEZ.**- Le bilan de l'opération est le même que celui de l'année précédente puisque nous n'avons fait que décaler d'un an les perspectives. A ce jour, les dépenses consistent essentiellement en l'acquisition du foncier. L'avancement est de l'ordre de 20 % pour l'acquisition du foncier.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 15 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Mercorent –  
Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

(Présentation de documents sur écran)

**M. SANCHEZ.**- Je vais vous présenter le CRAC pour la ZAC de Mercorent. Le parc de Mercorent est un parc à vocation artisanale essentiellement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est la question n° 15.

**M. SANCHEZ.**- En termes d'équipements, aujourd'hui nous en sommes sensiblement à 80 % sur ce parc. Il dispose d'au moins 3 hectares de terrains cessibles à l'heure actuelle. Nous avons donc de quoi tenir encore une année ou deux.

Le bilan, par rapport à l'année précédente, fait apparaître une légère évolution de 120 000 €. C'est relativement marginal sur 14 687 000 €. Cette recette provient de participations qui n'étaient pas attendues essentiellement. Sinon les autres hypothèses sont maintenues. Donc, par rapport à l'année précédente, le bilan est inchangé. Nous avons fait 3 cessions en 2013 et nous en projetons 2 ou 3 en 2014.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 14 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Mazeran –  
Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité 2013**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

(Présentation de documents sur écran)

**M. SANCHEZ.**- Je vous présente le dernier CRAC qui concerne le parc d'activité de Mazeran. Il couvre sensiblement 80 hectares. Vous avez une illustration à l'écran de ce que

nous souhaitons réaliser à terme.

En termes de bilan, il y a une légère évolution du bilan de 140 000 €. Ce ne sont que des ajustements d'hypothèses. A ce jour, nous en sommes à 25 % d'avancement en dépenses globales, dont 50 % liés aux acquisitions et c'est normal puisqu'actuellement nous avons acquis suffisamment de foncier pour réaliser les travaux et dégager une première zone cessible. Aujourd'hui, nous avons sensiblement une douzaine d'hectares prêts pour la commercialisation. En recettes, aucune cession n'est intervenue en 2013. Nous prévoyons une cession cette année. Après, nous pensons rentrer dans un rythme de croisière de l'ordre de 4 M€ de recettes annuelles. Voilà les hypothèses qui conduisent à un bilan équilibré à 52 767 000 €

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'était la question n° 14. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les CRAC. Je pense que M. BIOLA ne viendra pas, je vais donc présenter ses questions. Nous allons revenir à la question n° 6. Nous allons donc examiner les questions n° 6 à 10 sur le développement des entreprises. Après nous continuerons par la question n° 18.

**DÉLIBÉRATION N° 06 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Aide au programme global de développement 2014 de l'association Club Alliance Matériaux pour le Développement des Industriels du Biterrois (CAMDIB)**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La question n° 6 porte sur l'aide au programme global de développement 2014 de l'association Club Alliance Matériaux pour le Développement des Industriels du Biterrois, c'est l'association qui s'appelle CAMDIB. C'est une association de 42 entreprises, dont 17 sont localisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Elles représentent plus de 400 emplois et 80 M€ de chiffre d'affaires.

Le CAMDIB a été labellisé « Système Productif Local » par la DATAR en 1996 et « Grappe d'entreprises » en 2010.

L'appui de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée permettra de renforcer le soutien apporté aux entreprises de son territoire.

Le montant global du programme 2014 s'élève à 201 406 €, financés comme cela vous est présenté dans la délibération.

La part de la Communauté d'Agglomération, sur ce total de 201 406 €, est de 6 000 €. Dans les sources de financements, il y a le FEDER, le solde de subvention post-programme, la participation des entreprises, les cotisations fixes, le solde de subvention post-programme, notre Communauté d'Agglomération, celle d'Hérault Méditerranée et celle de la Domitienne.

Il faut donc voter cette aide.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 06 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 07 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Attribution d'une**

**subvention à l'association « Les Associés du Bâtiment » pour l'organisation de leur manifestation annuelle à Béziers**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous présente la question n° 07. Il s'agit également de l'attribution d'une subvention à l'association « Les Associés du Bâtiment » pour l'organisation de leur manifestation annuelle à Béziers. Nous étions nombreux à être présents. Cela s'est passé à la salle Zinga Zanga.

Dans le cadre de nos actions de valorisation du territoire et du soutien aux entreprises de la filière bâtiment et construction, cette initiative méritait un soutien qui est mineur mais cela montre que nous les accompagnons. Pour une somme totale de 45 000 €, la Communauté d'Agglomération participe à la hauteur de 500 €.

Il vous est proposé d'attribuer cette subvention de 500 € à l'association « Les Associés du Bâtiment ».

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 07 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 08 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Attribution d'une subvention à l'association CEMATER pour l'année 2014**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La question n° 8 concerne l'attribution d'une subvention à l'association CEMATER pour l'année 2014.

L'association CEMATER, créée en décembre 2009, vise à fédérer les entreprises régionales de la filière énergies renouvelables et de l'éco-construction.

CEMATER réunit 35 entreprises qui représentent 1 000 salariés et environ 350 M€ de chiffre d'affaires.

L'association conserve un fort ancrage à Béziers avec son siège social et 7 entreprises sur 35 qui sont sur le territoire de la CABM, et contribue à valoriser l'image de notre territoire.

Elle a signé en 2013 une convention de partenariat avec la CAPEB dont le but est de permettre la réalisation de chantiers d'éco-construction et de sensibiliser à l'éco-rénovation.

Le budget du programme d'accompagnement du groupement CEMATER s'établit à 20 000 € pour l'année 2014, avec les participations suivantes :

- l'ADEME pour 10 000 €

- le maître d'ouvrage à hauteur de 5 000 €

- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée qui participe à hauteur de 3 000 €

- les entreprises à hauteur de 2 000 €

Il vous est donc proposé d'attribuer à l'association CEMATER une subvention de 3 000 €. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 08 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 09 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Bellegarde – Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 12 novembre 2009**



**DÉLIBÉRATION N° 10 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Mazeran –  
Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 12  
novembre 2009**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La question n° 9 porte sur la ZAC de Bellegarde et concerne une demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 12 novembre 2009. Je vais présenter en même temps la question n° 10 qui porte, pour le même sujet, sur la ZAC de Mazeran.

La phase d'acquisition nécessaire à la finalisation du Parc d'Activités Économiques de Bellegarde et à la finalisation du Parc d'Activités Technologiques et Tertiaires Supérieures de Mazeran ne sera pas achevée au 12 novembre 2014, date à laquelle l'arrêté de DUP deviendra caduc. Il faut donc proroger cet arrêté pour 5 ans supplémentaires.

Y a-t-il des questions sur les questions n° 9 et 10 ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 09 et 10 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 18 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Bellegarde –  
Convention d'avance financière remboursable à la SEBLI n° 5**

**DÉLIBÉRATION N° 19 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Béziers  
Ouest 2 – Convention d'avance financière remboursable à la SEBLI n° 3**

**DÉLIBÉRATION N° 20 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Mazeran –  
Convention d'avance financière remboursable à la SEBLI n° 5**

**DÉLIBÉRATION N° 21 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Les Portes de  
Sauvian – Convention d'avance financière remboursable à la SEBLI n° 3**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Compte tenu que les CRAC ont été présentés, nous allons passer à la question n° 18. Bien sûr, j'ai bien entendu que nous n'étions pas dans la clarté sur ce qui se passait au niveau de la SEBLI, mais cela fait partie des conventions et de l'accompagnement de la CABM à l'égard de la SEBLI. Ce sont des conventions d'avances financières qui sont remboursables par la SEBLI. Il y en a plusieurs. Je vais les présenter toutes. Après, nous verrons bien si nous avons bien fait, mais pour l'instant je n'ai pas encore les éléments pour pouvoir aller dans le détail. Il y a donc :

- la question n° 18 qui porte sur une convention d'avance financière remboursable à la SEBLI pour la ZAC de Bellegarde

- la question n° 19 qui porte sur une convention d'avance financière remboursable à la SEBLI pour la ZAC de Béziers Ouest 2

- la question n° 20 qui porte sur une convention d'avance financière remboursable à la SEBLI pour la ZAC de Mazeran

- la question n° 21 qui porte sur une convention d'avance financière remboursable à la SEBLI pour la ZAC Les Portes de Sauvian.

Vous avez les sommes. Et puis, je vous rendrai compte de cela avec plus de détails quand nous aurons tous les éléments dont je vous ai parlé.

Nous pouvons voter sur ces délibérations.

**M. MENARD.**- Je veux juste expliquer pourquoi nous nous abstenons là-dessus aussi. Il y a un rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont nous ne pouvons pas faire état aujourd'hui puisqu'il en est au stade où il y a des remarques qui sont prises, et je ne trahirai rien en disant que sur cette question il y a des interrogations à se poser sur les avances des collectivités locales à la SEBLI qui pourraient atteindre des montants pas raisonnables.

Donc, pour ces quatre délibérations, nous nous abstiendrons aussi.

**M. GAUTIER.**- N'aurait-il pas été plus judicieux de repousser ces dossiers ? Puisque nous sommes dans l'attente de certains résultats, et là on nous fait prendre des décisions alors que nous manquons d'éléments d'appréciation. Nous sommes dans un doute, dans une suspicion certaine et on nous fait prendre des décisions un peu à l'aveugle.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Jean-Luc LAMBERT peut apporter des précisions.

**M. LAMBERT.**- Pour répondre à Gérard GAUTIER, je n'ai pas de réponses si ce ne sont des réponses techniques. Si nous voulons permettre à la SEBLI de continuer à fonctionner au niveau des ZAC et de poursuivre ce que nous avons entrepris depuis que l'Agglomération a pris la compétence en matière de développement économique, je pense que nous n'avons pas d'autre choix que de faire ces avances.

Après, moi, je n'ai pas de visibilité plus que vous, je ne connais pas plus que vous le dossier dans ses rouages, et je n'ai pas vu non plus le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je ne peux donc pas vous en dire plus.

Sur un plan technique, que ce soit pour le PAE de Mazeran, la Méridienne et les autres parcs d'activités, l'activité économique continue sur les 12 parcs d'activités, bien qu'il y ait des suspicions sur la SEBLI. Nous sommes malgré tout toujours sur une dynamique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce que l'on peut ajouter, c'est qu'il y a encore des négociations. Il y a quand même quelqu'un qui va être nommé en intérim. Il va y avoir des dossiers à traiter, et si nous ne maintenons pas un minimum d'activité cela risque de poser problème. Bien sûr, il est dit qu'il s'agit d'avances remboursables ; quand nous ferons le bilan, nous serons à même de dire où en seront ces avances. Il est vrai que nous sommes dans une phase de transition ; nous sommes obligés de continuer à intervenir au niveau de la SEBLI. Actuellement, il y a des entreprises en voie d'installation ; si nous ne prenons pas des décisions, elles vont partir ailleurs ; nous avons deux ou trois projets qui risquent d'être portés sur notre territoire, et les laisser partir ce serait peut-être une erreur pour l'avenir du territoire.

**M. MENARD.**- Pardon de te contredire, mais le problème ne se pose pas tout à fait comme cela. Notre Ville a avancé sous différentes formes 91 M€. 91 M€, c'est quasiment l'équivalent de la dette que nous avons. Cela mérite de s'interroger. Moi, je comprends bien qu'il faille voter ces délibérations, c'est obligatoire, pour ne pas arrêter le travail de la SEBLI ; moi, j'en suis absolument d'accord puisque nous sommes tous à dire qu'il y a un certain nombre de projets qui doivent se faire. Je voudrais juste attirer ton attention sur cette situation. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Personne ne porte ici d'accusation, Monsieur LAMBERT, sur quoi que ce soit. Nous nous interrogeons simplement. Je crois que c'est une abstention où nous nous interrogeons. Tu me diras : c'est assez confortable ; nous nous abstenons et en même temps nous savons que cela va être voté. Mais, en même temps, ce vote d'abstention c'est pour attirer votre attention sur une situation – je le dis aux Biterrois – qui pose problème quand même : il s'agit de 91 M€. Mais nous l'avons tous fait remarquer. Nous votons ces avances financières sans arrêt parce qu'évidemment nous ne voulons pas bloquer l'activité. Monsieur LAMBERT, vous avez raison, nous ne voulons pas bloquer l'activité de la SEBLI mais malgré tout nous nous disons qu'il va falloir avoir rapidement des explications ; je m'étonne, Monsieur LAMBERT, que vous n'ayez pas ces explications parce que, quand même, vous étiez avant dans cette équipe qui faisait là. J'imagine que, précédemment, avant les dernières élections, vous posiez des questions, les uns et les autres, sur ce qui s'y passait. Je sais, Frédéric, ce que tu penses ; tu les as posées et tu n'as pas eu de réponses là-dessus, mais enfin il y a quand même un vrai problème.

Alors, voilà, nous nous abstiendrons là-dessus, pas par défiance, simplement comme un signal d'alarme en disant : il faut savoir où nous allons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le signal d'alarme, il faut l'avoir tout à fait. C'est pour cela que nous avons provoqué ce changement de directeur de la SEBLI en urgence ; c'est aussi pour cela que nous provoquons ce conseil d'administration en urgence pour prendre un directeur en intérim, comme je l'ai déjà signalé.

Maintenant, il y a quand même un commissaire aux comptes qui analyse les bilans et il y avait aussi des services qui s'en occupaient. Bien entendu, nous sommes dans une phase de transition et nous découvrons certains éléments. Mais, par ailleurs, il faut avoir une attitude de continuité. Bien entendu, nous nous interrogeons, mais je m'interroge le premier puisque c'est moi qui ai dénoncé tout cela et c'est pour cela que j'ai voulu faire en sorte que nous avancions très rapidement ; ce qui n'a pas été aussi simple que ce que l'on pouvait croire.

**M. COUQUET.**- Une précision simplement. Ce sont des concessions. Cela veut dire qu'à la fin du bilan, si le bilan est négatif, de toute façon ce sont les collectivités qui devront prendre en charge ce bilan négatif. L'avance est faite pour permettre de tout de suite avancer dans les travaux puisque cela soulage la trésorerie certainement de la SEBLI. Mais c'est pour cela que nous devons être plus fermes que jamais pour que les comptes et le contenu de ce qui se passe soient vraiment connus démocratiquement.

**M. MENARD.**- Pardon, Monsieur COUQUET, de préciser que, dans les 91 M€, ce n'est pas tout à fait cela. Il y a des avances, vous avez raison, et là nous pouvons espérer un jour les retrouver ; il y a des garanties d'emprunts, nous espérons que les emprunts se passeront bien ; mais il y a aussi des subventions. Pour la seule ZAC de l'Hours, nous sommes à près de 20 M€.

**M. COUQUET.**- J'ai voté contre d'ailleurs.

**M. MENARD.**- Je le sais. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut le préciser aux gens ici, c'est qu'il y a plusieurs types d'aides financières de natures différentes.

J'ajoute qu'il me semble un tout petit peu commode de tout mettre sur le dos d'Henri DORNE. Je ne parle pas pour toi ; cela ne te regarde pas en plus puisque ce dont je parle cela s'est passé avant toi. Il y avait un président, je vous le rappelle ; c'est comme si demain le maire d'une ville disait : « c'est la faute du directeur général des services et que de sa faute », personne ne le croirait. Là, c'est la même chose. Il y a des politiques qui dirigeaient, il y a un conseil d'administration ; en plus, on ne peut même pas s'abriter derrière le fait qu'un certain nombre d'institutions comme la Caisse des Dépôts et Consignations votaient puisqu'ils ne votent jamais dans le conseil d'administration ; vous le savez, ils s'abstiennent de voter, ils laissent les élus voter.

On ne peut donc pas aujourd'hui :

- 1) faire croire qu'on découvre cela
- 2) mettre sur le baudet un peu trop de choses.

Encore une fois, Frédéric, cela ne te concerne pas, ce n'était pas toi qui étais le président de la SEBLI. Il y a un président, il y avait un président et c'est lui qui doit rendre des comptes. C'est à lui qu'il faut poser un certain nombre de questions.

**M. RESPLANDY.**- Si vous me le permettez, juste une petite remarque. Il est évident qu'il y a des questions qui se posent, et il y en a beaucoup, j'ai été un des premiers à les poser en Bureau et à alerter chacun des maires sur cette question-là. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de réponses. Il y a des investissements qui ont été faits par les différentes collectivités au sein de la SEBLI, et ces collectivités ont aidé la SEBLI à faire ces investissements au travers de diverses formes. Je pense qu'il serait judicieux d'attendre le retour de l'audit, d'attendre exactement quel est le niveau de risque sur ce sujet avant de prendre une décision. Globalement, si tout le monde s'abstient là ce soir en disant : « peut-être que cela craint... », cela veut dire que la SEBLI arrête son activité demain matin. Mécaniquement, ces aides-là, elles ne sont pas remboursables immédiates, elles sont investies dans des terrains, dans du

foncier ; mécaniquement, vous comprenez bien qu'elle ne peut pas rembourser les différents acteurs publics immédiatement, du jour au lendemain, parce que nous le demandons ou parce que nous refusons de renouveler cette avance. Ces avances sont engagées depuis longtemps, nous sommes tributaires des décisions qui ont été prises auparavant, mais je ne suis pas capable aujourd'hui de savoir si ces décisions étaient bonnes ou mauvaises ; j'ai mon idée, mais je pense qu'il est beaucoup trop tôt pour porter des jugements.

La seule chose que nous pouvons faire, c'est revoter ces avances-là, ne serait-ce que pour avoir le temps d'avoir un audit qui va faire le tri entre ce qu'il y a et ce qu'il n'y a pas là-dedans qui est risqué, et une fois que nous aurons cette synthèse je pense que nous pourrions juger.

**M. LE PRÉSIDENT.**- La chose responsable, c'était de reprendre en main la SEBLI, de faire un audit et puis de rendre compte après de la situation de la SEBLI. Je ne suis pas là pour émettre un jugement, quel qu'il soit. Maintenant, les renseignements que nous avons n'étaient pas suffisants. Du coup, nous changeons l'équipe et nous faisons un état des lieux. Je crois que Jean-Luc LAMBERT n'avait pas terminé son intervention.

**M. LAMBERT.**- Juste une précision technique. Il faut bien faire la part des choses entre ce qui relève des avances financières qui sont remboursables, les participations quand un parc d'activité est en déficit et les garanties d'emprunts qui sont encore autre chose. Il y a trois domaines bien distincts qu'il faut identifier différemment.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce qui est le cas pour ce vote-là ; ce sont des avances financières remboursables.

**M. ABOUD.**- Monsieur le Président, juste un mot. Tout a été dit sur le fond et je pense que les positions sont partagées à ce niveau. Il y a juste un mot que je veux relever et je suis sûr que ce mot a dépassé le souhait du Vice-président Gérard GAUTIER. Quand, Gérard, tu dis : « il y a des fortes suspicions », c'est quand même assez fort. Là, nous sommes dans un contexte économique. Moi, je n'étais pas vice-président à l'Agglomération. Donc, à ce moment-là, faites-nous un audit, faites-nous un rapport, dites-nous ce qui va et ce qui ne va pas. Cela, c'est un débat. Mais, aujourd'hui, on est en train d'accuser sans accuser, on est sur la crête, on est là, on ne sait pas, on ne veut pas voter. Alors que faisons-nous ? Moi, je rejoins ce qui a été dit, nous aurions pu mettre ces sujets juste après l'audit. Au moins, tout le monde aurait pu voter en connaissance de causes. Mais je n'aime pas le mot « suspicion ». On est en train d'accuser d'une façon un peu insidieuse en disant : « ce n'était pas bon, je suis sûr qu'ils ont triché ». Si tu confirmes qu'ils ont triché, tu étais vice-président, il fallait voter contre au Bureau, je ne sais pas Gérard. Ce mot a été un peu fort de ta bouche. Pardon, je te le dis en toute simplicité.

**M. GAUTIER.**- Je crois, comme le disait Pierre Brousse, qu'il faut appeler un chat un chat. Tout le monde ici pense que, quand on change un directeur sans préavis, comme cela, c'est qu'il y a peut-être des problèmes.

**M. ABOUD.**- Eh bien, il faut qu'on nous le dise à nous. A ce moment-là, nous ne voterons pas, nous voterons contre. Nous ne s'abstiendrons même pas, nous voterons contre. Mais dites-le-nous.

**M. GAUTIER.**- C'est pour cela que, si tu le remarques bien, j'ai dit : cela aurait pu être repoussé de façon que nous ayons tous les éléments pour voter.

**M. ABOUD.**- Moi, je suis d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je crois que tout le monde peut débattre, donner toutes ses idées, etc.

Nous avons été clairs. Le problème, c'est qu'une activité d'une collectivité est en mouvement, nous ne pouvons pas nous arrêter. Il y a des choses qui sont engagées, nous les continuons. Nous n'allons pas arrêter des avances financières alors qu'elles ont été programmées. Nous n'allons pas arrêter des négociations avec des entreprises parce que nous nous interrogeons. Si l'audit dure six mois, l'activité économique va s'arrêter sur le Biterrois pendant six mois ? Parce que nous sommes obligés de passer par la SEBLI.

Il est certain que, sur les bilans, vous l'avez vu dans les CRAC et c'est ce qu'a dit Pascal RESPLANDY, il y a des avances de trésorerie que font les collectivités, et en retour il y a des ventes de terrains, il y a des activités et de la création d'emplois. L'audit va nous dire le résultat. Il est vrai que c'est prématuré de faire des débats sur des hypothèses, sur des « je pense que ». Nous allons avoir des spécialistes qui vont se pencher sur la question et – je le répète – je m'engage à vous donner dans six mois – je donne six mois parce que je pense que cela va durer quelque temps le temps que nous ayons le compte rendu – un état des lieux en toute transparence et clarification pour que nous repartions sur de bonnes bases. Certes, il y a un directeur qui doit être nommé en intérim au prochain conseil d'administration qui a été précipité pour que nous puissions faire cela, en attendant que nous demandions à la SCET dont dépendent les directeurs de SEM qu'elle nous propose, en sachant qu'il y a 13 ou 14 candidatures, quelqu'un qui va clarifier la situation et qui va intervenir en fonction de ce que vous venez tous de demander, c'est-à-dire que cela fonctionne en fonction de ce que, nous, nous voulons et non pas de la manière précédente. Nous voulons changer le système, nous avons le droit de le faire. Par le fait qu'il y ait une nouvelle assemblée constituante, nous sommes là justement pour fonctionner autrement, et c'est ce que nous voulons faire. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

**M. MENARD.**- Non. Pardon, Frédéric, nous ne sommes pas tous d'accord. Moi, je ne suis pas d'accord avec ce que tu viens de dire. Je suis d'accord avec le fond, pas avec les conclusions que tu en tires. Aujourd'hui, je trouve un peu facile de ne s'en prendre qu'à M. DORNE. Je sais que ce n'est pas cela pour ce qui te concerne, attends et laisse-moi finir sans te sentir obligé de justifier ce qui a été fait avant toi. Cela ne te concerne pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne justifie rien du tout.

**M. MENARD.**- Ce que je dis c'est qu'il y a Henri DORNE et il y avait un système. Cela veut dire quoi un système ? Cela veut dire qu'il y a un conseil d'administration, il y avait un président. On ne peut pas aujourd'hui dire : « ça y est, le fusible DORNE, il est idéal ». Il y avait un président, il a un nom, il a des responsabilités. Un directeur, dans une société, il fait ce que le président lui dit. Il y avait des conseils d'administration. Les conseils d'administration, ce n'est pas d'aujourd'hui, ils datent depuis des années et des années. C'est cela, le souci.

Alors, nous, nous continuerons à nous abstenir. Nous sommes d'accord avec toi, nous sommes d'accord avec ce que tu fais. Mais attention de ne pas, sous ce prétexte-là, exonérer de leurs responsabilités les politiques qui étaient ceux qui dirigeaient cette société d'économie mixte. On ne peut pas, comme cela, d'un coup trouver que ce n'est plus nous. Non, ce n'est pas comme cela, ce sont les politiques qui sont responsables.

**M. ANGELI.**- Je voudrais rajouter un mot. Nous disons tous que nous sommes contre le système ancien. Bon, d'accord, mais enfin on nous demande de valider quelque chose selon ce même principe. C'est la fuite en avant. Nous allons leur faire un quitus là, mais si jamais l'audit est négatif que se passe-t-il par rapport au vote que nous allons faire ? Nous sommes contre un certain système, cela a été dit, et nous sommes en train de vouloir voter selon ce même système. Moi, je ne crois pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, ce n'est pas cela exactement. Nous en reparlerons. Maintenant, on fonctionne avec des mandats et des époques. Maintenant, on condamne les Présidents

de la République, on n'est pas d'accord avec ce qui s'est passé avant, et pour autant on ne revient pas toujours en arrière. Le but, c'est d'essayer d'avancer avec le temps présent et avec les équipes que nous sommes sur des dossiers qui seront factuels et où nous allons faire des constats, et je serai le premier à les diffuser.

**M. ANGELI.**- Sauf que, dans le passé, pour avoir assisté en tant que spectateur à certaines discussions, ces arguments que nous sommes en train de donner c'étaient les mêmes arguments qui étaient donnés à l'époque pour leur dire : « si nous ne le faisons pas, la SEBLI s'arrête de fonctionner ». Nous continuons donc ce même système.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce n'était pas du tout ce qui était dit à l'époque. On disait que le CRAC s'équilibrait et que c'était dans une dynamique qui était prévue à ce moment-là.

**M. ANGELI.**- Oui, parce que c'était une façon de présentation. Aujourd'hui, la présentation est différente parce que l'équipe est différente.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bernard, tu voulais parler ? Je te passe la parole.

**M. RESPLANDY.**- Pour répondre là-dessus, forcément que les politiques ont leurs responsabilités.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Excuse-moi, Pascal, j'avais donné la parole à Bernard AURIOL. Après, je te la redonnerai parce que, si tout le monde parle en même temps, on ne s'en sortira pas.

**M. RESPLANDY.**- Excuse-moi.

**M. AURIOL.**- Moi, je suis à l'Agglomération depuis le début. Cela fait donc 13 ans. Effectivement, nous travaillons avec la SEBLI depuis 13 ans. Il est vrai que, à l'identique d'Élie ABOUD, il y a un mot qui m'a effectivement un peu choqué, c'est la suspicion. C'est un mot un peu fort quand même. Alors cela fait 13 ans que nous nous fréquentons, tous les élus que nous étions. Il y en a qui sont partis, d'autres qui sont restés depuis 4 ans. Je n'ai jamais entendu ces mots, et nous y étions. Moi, j'ai des collègues, j'ai siégé à la SEBLI, je n'ai jamais entendu personne, en sortant, qui reprochait quelque chose à la SEBLI, ni à Henri DORNE, ni à Raymond COUDERC. Par contre, effectivement, dans les couloirs, après, des choses pouvaient se dire. Ce qu'on reproche à la SEBLI – j'ai alerté Raymond COUDERC à l'époque, nous en avons parlé – c'est effectivement le fait que, pour moi, la SEBLI s'est toujours comportée comme un État dans l'État parce qu'ils ont le savoir, mais cela ne veut pas dire que quand on investit 10 millions d'euros pour faire une ZAC à Sauvian Henri DORNE a détourné de l'argent. Alors, effectivement, il ne faut pas tout mettre sur le dos d'Henri DORNE, mais c'était surtout le comportement qui était en cause. Personne n'a parlé de suspicion, personne n'a jamais dit que les CRAC étaient faux. Dans cette salle, pendant 13 ans, tout le monde les a plus ou moins regardés, a fait confiance à ceux qui les présentaient, a dit qu'effectivement il y en avait sur certaines zones qu'il faudrait équilibrer en y mettant un peu d'argent. Quand j'entends parler de la zone, appelons-la du Polygone sans vouloir vexer personne, quand j'en entends parler, ce n'est pas du tout la même chose ; c'est une zone d'aménagement de la ville ; en même temps, il y a eu du commerce mis en place mais c'est une zone d'aménagement de la ville. Je ne défends pas la gestion précédente de la Ville, cela ne me regarde pas. Si à Sauvian j'avais pu faire installer des commerces tout en refaisant mon centre ville, j'aurais fait exactement pareil. Les commerces m'auraient permis peut-être d'arriver à équilibrer l'opération. Par contre, tous les travaux d'infrastructure auraient été portés par la Ville qui y aurait mis des sous. Ce sont deux choses différentes. Par contre, après, j'ai eu l'occasion de le dire, nous pouvons peut-être – mais cela, c'est un choix d'élus, je suis entièrement d'accord, ce n'est pas le choix du Président, ce n'est pas le choix des gens qui étaient là – aussi accepter parfois de ne pas équilibrer un bilan, de perdre

un peu d'argent de la collectivité parce qu'il va y avoir une entreprise qui va créer des emplois, qui va en créer beaucoup, parce qu'il y a une base logistique. Tout cela, c'est compliqué, mais tout le monde est capable de le comprendre.

Le problème, ce n'est pas de dire aujourd'hui qu'il y a de la suspicion. Qu'après l'audit dise : « vous avez engagé trop d'argent », peut-être, nous le verrons.

**M. ANGELI.**- Je voudrais répondre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, non.

**M. ANGELI.**- Je voudrais répondre, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non.

**M. ANGELI.**- Je ne parle pas souvent, mais je voudrais répondre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne suis pas d'accord.

**M. ANGELI.**- Bernard, quand on dit que personne n'a parlé...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne suis pas d'accord...

**M. ANGELI.**- Cela me fait penser à la piscine de Sauvian où personne ne parlait, et le Président a demandé à ce moment-là un vote à bulletins secrets.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne suis pas d'accord. S'il vous plaît, coupez le micro. Nous ne sommes pas là pour faire un débat. Nous pouvons reprendre un débat quand nous aurons un peu plus de billes. Mais nous ne sommes pas à un comptoir de bar là où chacun va exprimer son opinion. Il faut arrêter ce système-là. Vous pouvez vous abstenir ou vous pouvez voter contre, c'est votre rôle d'élus. Maintenant, nous sommes sur des questions qui sont importantes. Certes, nous allons repartir sur des bases claires. Nous ne pouvons pas arrêter l'activité économique ; l'activité économique, cela fait partie du rôle de la SEBLI, qu'elle soit bien ou mal gérée. Mais, actuellement, nous avons besoin de continuer avec ce que nous avons. Dans les jours qui vont venir, nous aurons autre chose parce que nous en aurons décidé autrement.

Je comprends bien qu'il y ait des gens qui s'abstiennent, mais les CRAC sont ce qu'ils sont, les bilans sont ce qu'ils sont. Bien sûr, que nous pourrions dénoncer certains éléments, mais nous pourrions le faire quand nous aurons vraiment du factuel, parce que là nous risquons de dire des choses qui risquent de salir des gens qui n'ont pas à être salis du tout. Mais je voudrais surtout que nous gardions raison et que nous avancions sur des bases saines. Nous sommes obligés actuellement, pour que l'activité économique continue, de voter sur ces avances. Nous pouvons condamner le système, et le Maire de Béziers a raison avec son équipe s'il veut s'abstenir, mais je crois que, pour la continuité de notre activité économique dans cette transition des 2, 3, 4, 5 ou 6 mois qui vont arriver, nous avons besoin de cela. C'est pour cela que c'est à l'ordre du jour du Conseil Communautaire. Par rapport aux débats qui s'enclenchent là, nous dérivons un peu trop, je suis désolé. Je n'en ai pas contre l'un ou l'autre, mais si tout le monde prend la parole nous allons finir à minuit. Je voudrais que nous votions sur ces avances financières. Ceux qui sont contre votent contre, ceux qui s'abstiennent s'abstiendront, mais nous aurons des témoignages puisque vous aurez dit ce que vous aviez à dire.

**M. MENARD.**- Je me permets juste d'ajouter un mot. C'est justement pour ne salir personne que je suis intervenu. J'ai pris la parole pour dire qu'il me semblait un peu commode de

mettre tout sur le dos d'un homme. En plus, tu le sais, malheureusement quand on le présente comme cela, évidemment cela peut laisser paraître des espèces de malhonnêteté, je sais que tu ne le penses pas mais je crois que c'est important de le dire et de dire, Monsieur AURIOL, que, tous, nous n'étions pas dans cette salle pendant 13 ans. Nous n'y étions pas, c'est une différence.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous nous arrêtons là car nous allons repartir sur le débat. Le but, c'est d'avoir une machine qui fonctionne et de la remettre en route avec d'autres bases.

**M. ABOUD .-** La SEBLI, c'est un outil de développement, cela ne doit pas être une danseuse.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui vote contre ?

**M. PATIN.**- Une question technique. Est-ce que nous sommes obligés de voter les avances 2015 et 2016 ? Est-ce que nous ne pourrions pas voter que l'avance 2015 ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cela peut très bien se faire, me semble-t-il, mais je n'ai pas vu le détail. En plus, c'est une question que devait présenter M. BIOLA, mais il a eu un souci personnel. Je n'ai donc pas vu le détail de 2015. Mais je suis d'accord pour que nous mettions « 2015 » en attendant que nous ayons les résultats pour passer à 2016. C'est une remarque pertinente, Monsieur PATIN.

On me dit que conventionnellement ce n'est pas possible. Nous allons donc être obligés de voter pour 2015 et 2016 puisque c'est inscrit comme tel. L'administration étant ce qu'elle est, nous sommes obligés de voter ces délibérations en l'état ; sinon, elles risquent d'être caduques.

Je vais en revenir au vote.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix (Les conseillers communautaires représentant la majorité municipale de Béziers)

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires

Les délibérations n° 18, 19, 20 et 21 sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie. C'est bien, les débats quand même, mais il faut que cela reste correct.

**DÉLIBÉRATION N° 22 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PROFESSIONNEL – ÉQUIPEMENTS UNIVERSITAIRES – Attribution d'une subvention en vue de l'organisation d'un colloque « Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement » par l'IUT de Béziers**  
**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous présente la question n° 22 qui devait être présentée par Alain BIOLA. Il s'agit de l'attribution d'une subvention en vue de l'organisation d'un colloque « Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement » par l'IUT de Béziers. Sous le patronage de l'Université Numérique Ingénierie et Technologique, l'IUT est en charge de l'organisation de ce colloque.

Nous vous proposons d'attribuer à l'IUT de Béziers une subvention de 5 000 €, comme la Ville de Béziers, pour l'organisation de cette manifestation.

Sur cette délibération, Alain BIOLA – il n'est pas là, il n'y a donc pas de problème – et M. RESPLANDY ne peuvent pas voter de par leurs fonctions d'administrateur de l'IUT. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité des votants.



M. RESPLANDY ne prend pas part au vote et M. BIOLA est absent.  
La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer au tourisme. Guy COMBES présente la délibération n° 23.

**DÉLIBÉRATION N° 23 : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Attribution d'une subvention au Club Béziers Méditerranée Cyclisme pour la maintenance et le développement des circuits VTT et cotisation annuelle à la Fédération Française de Cyclisme**

**Rapporteur : M. COMBES**

**M. COMBES.**- Je vais vous présenter trois questions qui concernent le tourisme. Je ne reprendrai pas ce qui a été dit mais j'approuve tout à fait les propos liminaires qu'a pu tenir le Président par rapport au projet d'agglomération ; le tourisme, bien évidemment, s'inscrit largement, d'une manière fort importante, dans ce projet. Nous aurons l'occasion de le détailler dans quelques semaines ou dans quelques mois. Je crois que ceci est important.

Par la délibération n° 23, il s'agit d'attribuer une subvention au Club Béziers Méditerranée Cyclisme pour la maintenance et le développement des circuits VTT. Entre 2007 et 2011, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un site VTT sur 117 kilomètres. 9 communes du territoire sont concernées par ce circuit proprement VTT : Lignan, Corneilhan, Lieuran, Espondeilhan, Boujan, Bassan, Servian, Cers et Béziers.

Ce site VTT répond à des objectifs touristiques bien évidemment par :

- la création d'un produit touristique,
- le renforcement de l'attractivité du territoire,
- l'offre d'une nouvelle structure de déplacement,
- l'intégration à un réseau-label, ce qui est toujours important.

Pour le bon fonctionnement de ces circuits, il convient bien sûr d'obtenir une labellisation de la Fédération. En ce sens, le Conseil Communautaire avait approuvé, en date de 2012, la signature d'une convention entre la CABM, la Fédération Française de Cyclisme et le « club-support » Béziers-Méditerranée Cyclisme. Club-support – nous le verrons – qui a la charge de l'entretien de ces circuits VTT qui connaissent un grand succès.

Nous avons besoin d'une labellisation de la Fédération. Eh bien je peux vous dire que, comme tous les ans, la Fédération pratique un audit. Nous parlions d'audit ; là aussi, il y a un audit de qualité qui est réalisé chaque année. Il a eu lieu aujourd'hui, et je peux vous dire qu'en ce qui concerne cet audit-là le résultat est très positif et donc le label est renouvelé, et ce sans réserve.

En fonction de cette convention :

La Fédération Française de Cyclisme :

- s'engage à coordonner la cohérence du concept « Site V.T.T.-F.F.C. » ;
- contrôle annuellement l'existence ainsi que la qualité des équipements.

Le club-support Béziers-Méditerranée Cyclisme :

- développe la pratique du cyclisme et du VTT ;
- est responsable de l'entretien courant du circuit et de sa signalétique.

La CABM :

- est responsable du site, et à ce titre de la création et du renouvellement d'un réseau de 100 kilomètres minimum d'itinéraires adaptés au VTT ;
- respecte les critères de qualité ;
- s'acquitte d'une cotisation à la F.F.C. ;
- verse une subvention annuelle au club-support Béziers Méditerranée Cyclisme pour les compétences qui lui sont attribuées.

Je vous propose :

- d'accorder, pour l'année 2014, une subvention de 3 000 € au club Béziers Méditerranée Cyclisme ;
- de s'acquitter, pour l'année 2014, de la cotisation annuelle à la Fédération Française de Cyclisme d'un montant de 800 € ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président, vous avez la parole pour faire voter cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Guy COMBES présente la question n° 24 qui porte sur des fonds d'intervention touristique.

**DÉLIBÉRATION N° 24 : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Fonds d'intervention touristique – Versement d'un fonds de concours à la Commune de Corneilhan dans le cadre de la création d'une aire d'accueil et de pique-nique**

**Rapporteur : M. COMBES**

**M. COMBES.**- Le Fonds d'intervention touristique avait été mis en œuvre entre 2011 et 2013. Pourquoi vient-il à l'ordre du jour ? C'est parce que, dans le cadre d'un projet qui rentrait tout à fait dans le cadre tel que celui qui avait été défini à l'époque, il convient d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Corneilhan. Nous le lui attribuons aujourd'hui parce que la durée des travaux de ce projet a fait que le fonds de concours n'avait pas pu être versé en 2013. C'est tout simplement une régularisation.

Le montant final investi par la Commune est de 20 171,25 € HT. Le montant du fonds de concours étant limité à 50 %, il convient d'acter et de verser à la Commune 10 085,62 €. Ce fonds de concours, c'était pour aider la Commune à créer une aire de pique-nique qui a été réalisée sur la commune de Corneilhan.

Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à dire par rapport à cette question n° 24.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Cela fait partie du Fonds de Concours. Quelqu'un a-t-il des questions à poser ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer à la question n° 25. La question n° 25, c'est une question phare qui porte sur un projet du Biterrois et sur l'avenir du Biterrois : les Écluses de Fonseranes. Il y a une étude qui va vous être présentée. Nous ne parlerons plus d'Arlésienne, comme cela avait été dit auparavant. Il est vrai que, dans le projet d'attractivité de territoire, irriguer Béziers et le Biterrois grâce à ce pôle d'attractivité, nous ne pouvons que nous en féliciter. Guy, je te laisse présenter ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 25 : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Aménagement du site des Neuf Écluses de Fonseranes – Approbation de l'avant-projet définitif – Ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'intérêt général**

## Rapporteur : M. COMBES

**M. COMBES.**- Merci, Président. M. le Président a tout dit par rapport à l'importance de ce projet. C'est un projet qui a mis du temps à mûrir. Il a fallu, là, toute la volonté du Vice-Président de l'époque et Président aujourd'hui pour que ce projet puisse sortir et puisse aujourd'hui voir le jour puisque nous sommes dans une phase actuellement de réalisation. C'est un avant-projet définitif (APD) que nous allons vous présenter. J'avais souhaité présenter ce projet aux élus de la Mairie de Béziers ; je m'étais déplacé en Bureau à la Mairie de Béziers, cela m'avait paru être important. Nous l'avons présenté bien évidemment en Bureau communautaire. Il me paraissait important aujourd'hui que nous puissions vous le présenter dans le détail, à vous tous, élus communautaires qui êtes là, qui n'avez peut-être pas connaissance de cet APD, de ce que cela représente pour la ville de Béziers mais également pour le territoire parce que je dirai que c'est l'axe central de ce qui va se faire demain avec bien évidemment l'opération Grand Site qui viendra s'y greffer, mais également d'autres projets structurants et importants qui développeront l'attractivité de notre territoire à travers le tourisme, en sachant que le tourisme est l'un des éléments forts de notre économie, il ne faut pas l'oublier.

Je vais laisser la parole, pour ce faire, à M. Philippe DELIAU, qui représente le groupe ALEP-INCA, et qui est notre maître d'œuvre. Il va vous présenter ce projet qui a obtenu l'aval de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement (DREAL) et qui est sur la bonne voie ; ce ne sont pas des voies d'eau, bien que ce soit une voie d'eau, mais il n'y en a pas de voie d'eau, et nous l'amènerons au bout.

Monsieur DELIAU, vous avez la parole pour cette présentation. Merci.

(Présentation de documents sur écran)

**M. Philippe DELIAU (Groupe ALEP-INCA).**- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci.

Le projet que je vous présente aujourd'hui est dans le droit fil du concours que nous avons eu l'honneur de remporter l'année dernière et dont nous avons présenté l'APS il y a quelque temps parmi vous.

Aujourd'hui, l'avant-projet définitif, c'est une phase en maîtrise d'œuvre importante puisque c'est la phase qui correspond au dépôt du permis de construire, et donc avec tout l'enchaînement des autorisations administratives, ensuite des consultations des entreprises et enfin du début des travaux ; nous parlerons du planning tout à l'heure.

Ce grand projet, sur une surface de plus de 10 hectares, réorganise tout le site avec, comme vous le savez déjà sans doute, une nouvelle aire de stationnement sur le terrain de la Ville, greffé sur le giratoire, pour permettre un accès plus direct depuis les routes départementales et depuis l'autoroute et pour faire de ce site à la fois une destination mais aussi un point de départ, une destination pour les 450 000 visiteurs et peut-être plus aujourd'hui. Fonseranes est le 3<sup>ème</sup> site le plus visité en Languedoc-Roussillon, après le Pont du Gard et Carcassonne. L'idée des trois entrées pour ce projet, c'est de dire que, quand on arrive à Fonseranes, on peut passer une journée pour aller à Béziers par le Canal, pour arriver à Port Neuf, parce qu'il y a une ligne de bus dédiée depuis l'aire de stationnement jusqu'à la cathédrale, et on peut aussi prendre un bateau jusqu'au Malpas ou jusqu'à Villeneuve. C'est donc une locomotive dans l'opération « Grand Site » que nous souhaitons évidemment voir après apparaître dans la continuité et une requalification de ce secteur.

Pourquoi faisons-nous ce projet ? Parce que, d'abord, c'est un site très abîmé. Vous le connaissez sûrement mieux que moi. En tout cas, moi, je m'y intéresse depuis déjà une dizaine d'années pour y aller très souvent. C'est un site abîmé pour tous les publics, qui est aujourd'hui fréquenté à la fois par les familles, par les touristes, par les tours opérateurs, par les navigants puisque Fonseranes est le plus grand site en France de plaisance.

Il s'agit également de mettre en scène ce qui a disparu. Vous savez que les platanes ont dû

être abattus à cause du chancre. On voit aujourd'hui le coche d'eau lorsque l'on est sur le pont. L'objet du projet est donc de restaurer cette qualité paysagère et cet abri qui a disparu à cause de cette maladie.

Il s'agit aussi de réhabiliter un monument historique. C'est l'un des plus grands monuments historiques de la ville de Béziers.

Nous allons enfin recréer et requalifier l'esplanade du grand bassin, c'est-à-dire l'aire de stationnement actuelle, où il y a actuellement des conflits d'usages entre le petit train, les guinguettes et les stationnements.

L'objet du projet est donc de créer un vrai accueil, un lieu traversant avec un lieu de départ et d'arrivée, et puis de développer un accueil touristique à la mesure de la qualité que l'on attend de ces grands sites. Les grands sites, c'est le Pont du Gard, c'est la Pointe du Raz, c'est le Mont Saint-Michel, c'est-à-dire des sites qui sont à la fois des acteurs économiques, des lieux d'accueil, des lieux de plaisir, et puis aussi des lieux de restauration où l'on peut passer une heure, deux heures ou une journée.

Nous avons donc différencié cinq grandes unités qui racontent, toutes, cette fabuleuse histoire de ce Canal royal, qui date de 300 ans :

- l'aire de stationnement qui évoque les francs-bords, c'est-à-dire les zones cultivées. Nous avons eu beaucoup de bois d'œuvre et beaucoup d'agriculture autour du Canal du Midi.
- les alignements de platanes qui seront remplacés par des micocouliers. Nous restaurons l'alignement de cyprès et nous le prolongeons jusque dans les faubourgs et bien sûr jusqu'à Port Neuf.
- le monument avec les deux grandes esplanades autour du coche d'eau et autour du grand bassin.
- la rampe.
- et puis ce qu'on a appelé l'île des Éclusiers qui va devenir un grand verger, un grand jardin vivrier. Autrefois, nous avons beaucoup de potagers et d'arbres fruitiers autour de la maison des Éclusiers où vivent encore les agents de V.N.F. avec l'ascenseur d'eau qui restera en l'état pour le moment, mais dont on raconte aussi cette histoire du XX<sup>ème</sup> siècle.

C'est un site équipé avec une entrée de site payante. Ce n'est pas un parking payant. C'est une entrée de site payante ; c'est-à-dire qu'une fois que les gens ont acquitté un droit d'entrée, en sachant qu'il y aura sans doute aussi une carte pour les gens de Béziers et de l'agglomération, tout est gratuit après : les expositions, la muséographie de plein air, l'accueil et les visites.

On est ensuite accueilli au coche d'eau où on retrouve un accueil, une boutique où l'on va parler du terroir et des produits du terroir, un restaurant et un spectacle immersif qui va raconter justement cette fabuleuse odyssée depuis 300 ans et puis qu'est-ce que devient le Canal, comment il a créé la ville et comment la ville peut aujourd'hui se développer à travers les faubourgs.

Nous avons des toilettes en bas du coche d'eau pour ceux qui vont arriver par le bus, par le petit train ou à pied par le Quai Notre Dame. Et puis, nous avons l'île des Éclusiers où l'on va pouvoir arriver aussi de l'autre côté par la pointe que nous réouvrons ; pointe qui est aujourd'hui inaccessible au public et qui donne une vue merveilleuse sur le bief de l'Orb et de Béziers avec le double alignement de cyprès.

La DREAL, l'État, les A.B.F., la conservatrice des Monuments Historiques nous ont demandé de ne pas trop intervenir. Ce que les gens viennent voir, c'est d'abord un site magnifique, restauré et réhabilité à la fois au niveau des sols, des plantations, des équipements, des lieux de repos, des belvédères. Ils nous ont demandé de faire en sorte que nos interventions soient très douces, très mesurées, même s'il y a des interventions assez fortes pour que toutes les personnes puissent traverser l'île, puisqu'aujourd'hui l'idée c'est de ne plus rendre accessible la passerelle de la 5<sup>ème</sup> écluse qui est très dangereuse, mais de créer une passerelle belvédère qui va, en direction de Port Neuf, permettre l'accès à cette île. Je vais

vous la présenter tout à l'heure.

L'aire de stationnement est un grand mail de noyers et de frênes assez arrondi pour qu'on puisse effectivement s'immerger dans un paysage arboré. Nous avons des petits kiosques en bois très simples qui vont permettre d'accueillir les gens, les renseigner et les guider, rendre les services d'usage comme on en a dans des sites à grande fréquentation touristique.

Le projet permettra d'arriver sur le coche d'eau de jour et de nuit. Fonseranes, c'est aussi un projet de nuit, on pourra s'y balader la nuit, et pas uniquement grâce à des candélabres mais par le biais d'une vraie mise en scène. Dans notre équipe qui compte 25 personnes, nous avons aussi une conceptrice lumière. Le but est d'arriver à illuminer ce pignon du coche d'eau.

Le coche d'eau redevient dans sa facture XVIIIème. Nous retrouvons l'auberge telle qu'elle était au XVIIIème siècle avec le relais de Poste et la cloche. Et puis, nous avons la terrasse que nous gardons comme une empreinte de cette extension qui est aujourd'hui en très mauvais état et qui va nous permettre de retrouver ce caractère XVIIIème extraordinaire comme on le retrouve le long du Canal du Midi, avec une extension contemporaine en haut vitrée pour que, une fois que l'on est assis ou dans le jardin de l'aubergiste qui est plus au nord, côté maison de retraite, on puisse voir la ville et la cathédrale et avoir les services et les usages d'aujourd'hui.

A l'étage, il y aura un spectacle qui va nous plonger pendant dix minutes sur cette histoire fabuleuse du Canal. On va le survoler. Nous produisons aussi des films – cela fait partie aussi de notre mission ; nous avons des commissaires d'expositions qui écrivent les textes, qui vont écrire les futurs dépliants – qui vont raconter justement ce patrimoine historique, comment il va évoluer et comment ce patrimoine fabuleux est partagé.

Là, nous avons la rampe du coche, où nous allons retrouver un sol beaucoup plus unitaire ; nous enlevons les enrobés, nous avons une mise à distance des gens pour qu'ils voient le spectacle des bateaux de façon beaucoup plus intéressante.

Et puis, nous avons cette fameuse passerelle qui n'était pas évidente à caler. Nous avons beaucoup évolué depuis l'APS. Elle est beaucoup plus fine maintenant. Cela, c'est l'état des lieux, et l'idée c'est d'avoir une passerelle juste au niveau des péniches, des bateaux-hôtels qui se garent au niveau d'un ponton, qui sera en métal avec un filet, et non pas en béton et en verre comme à l'époque. Elle sera donc plus discrète, mais permettra à tous les publics d'accéder à l'île des Éclusiers réhabilitée.

Sur le bord de la 8<sup>ème</sup> écluse, c'est-à-dire l'avant-dernière, l'idée c'est de faire passer les gens à niveau, donc de se caler, comme pour la passerelle de la 7<sup>ème</sup> écluse, sur les deux bajoyers et d'arriver à avoir un cheminement accessible à tous les publics en bas de la pente d'eau où l'on retrouve les cyprès que nous conservons.

Quelques points singuliers, je ne vais pas tous vous les montrer, mais il y a des points de vue belvédères que nous aménageons, notamment le belvédère sur l'île des Éclusiers et sur la cathédrale, qui est une façon aussi de raconter l'évolution de la ville et comment elle a évolué. Nous avons, comme cela, des petites choses muséographiques très simples. On ne pourra pas accueillir tous les publics dans le coche d'eau ; c'est une petite maison, et donc l'idée c'est d'avoir à la fois un spectacle à l'intérieur du coche d'eau et un parcours muséographique de plein air sur l'ensemble du parcours. Nous ouvrons donc cette fameuse pointe qui est aujourd'hui interdite au public, avec la possibilité de boire un coup, d'attendre le bateau, une petite navette qui ira à Port Neuf, mais qui ira aussi sans doute au Malpas avec les compagnies touristiques existantes, et d'avoir une petite passerelle en bas de la pente de l'ascenseur d'eau pour rejoindre le Port Neuf sur la rive droite du canal.

Enfin, dernier maillon très important, c'est : comment réhabilite-t-on le quai Notre Dame et comment la pointe aujourd'hui démolie redevient-elle un verger d'oliviers, un endroit pour les enfants et qui préfigure la requalification du quartier Notre Dame qui mérite, un jour, avec les faubourgs de relier la ville, le site de Fonseranes et l'Orb ?

S'agissant de la lumière, nous avons une mise en lumière très simple, mais qui est essentiellement concentrée sur l'esplanade du coche d'eau et sur l'esplanade du grand bassin. L'objectif est d'avoir une mise en lumière très douce, où on évoque un cheminement ; on met en lumière les écluses et les passerelles en briques historiques et on invite le public à déambuler dans quelque chose d'assez poétique et qui met en scène justement cet univers merveilleux du XVIIIème siècle.

Nous aménageons donc peu de surface, nous sommes à 200 m2 d'aménagement globalement pour le coche d'eau, à 70 m2 pour quelques kiosques. C'est donc une intervention mesurée, mais qui est malgré tout capable d'assurer l'accueil de bonne qualité pour ces 450 000 visiteurs et peut-être plus un jour.

Le planning, pour conclure.

Nous devons déposer le permis en Mairie de Béziers mercredi, si vous êtes d'accord.

Nous commençons le DCE dans la foulée, le temps que les autorisations administratives, l'enquête publique, l'étude d'impacts, l'avis de la conservatrice régionale des Monuments Historique et l'avis de l'ABF, c'est-à-dire toutes ces instructions nécessaires qui vont durer environ 6 ou 7 mois puissent se dérouler.

Tout cela pour, nous l'espérons, un premier coup de pioche après la saison estivale 2015, donc en septembre 2015.

Une première livraison est prévue à l'été 2016, et une fin de livraison pour l'été 2017.

Pour un coût des travaux de 8,3 M€ qui se répartissent entre ce qui est du paysage, c'est-à-dire ce sur quoi on marché, la scénographie, l'aire de stationnement, l'architecture avec la réhabilitation du coche d'eau mais aussi de la maison des Éclusiers et la réalisation des petits kiosques, la scénographie intérieure, tout ce qui est réseaux et équipements de l'aire de stationnement, la vidéosurveillance et les ouvrages d'art.

Je vous remercie de votre attention.

**M. COMBES.**- Merci, Monsieur DELIAU, pour cette présentation. Certains parmi vous, vous connaissez déjà ce projet. Vous voyez que l'APD est vraiment conforme à l'APS ; il y a eu quelques modifications, mais peu. Si vous avez des questions à poser ou des précisions à demander, bien évidemment, notre maître d'œuvre est là, et il y a également Emmanuel CRAPIZ et Alain TRIBILLAC qui ont suivi ce dossier plus particulièrement, nous sommes prêts à y répondre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Gérard GAUTIER a la parole.

**M. GAUTIER.**- Il serait peut-être intéressant de parler côté subventions. Ensuite, moi, je veux poser une question au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Qui va assumer la maîtrise d'ouvrage ? Est-ce que c'est prévu dans le marché ? Est-ce qu'il y aura une maîtrise d'ouvrage déléguée ? Ou est-ce que ce seront les services qui assureront la maîtrise d'ouvrage ?

**M. COMBES.**- Nous allons demander à M. CRAPIZ ou à M. TRIBILLAC de bien vouloir répondre, s'il vous plaît. Merci, Monsieur TRIBILLAC.

**M. TRIBILLAC.**- En fait, vous avez fait le choix d'assumer la maîtrise d'ouvrage directement. C'est donc la Communauté d'Agglomération qui est maître d'ouvrage. Il n'y a pas de maître d'ouvrage délégué. C'est la Communauté d'Agglomération qui fait la maîtrise d'ouvrage et la conduite de l'opération directement avec ses services. Ensuite, il y a un maître d'œuvre qui nous accompagne, qui conçoit le projet et qui va suivre les travaux.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour les subventions, Guy, tu peux répondre.

**M. COMBES.**- Je vais être clair puisque nous parlons de subventions. Ce que nous aurons à acter et à voter, il s'agit de 8 300 000 €. Il s'agit bien évidemment des travaux proprement dits sur lesquels le maître d'œuvre s'engage conformément au C.C.A.P. Mais puisque la question est posée par un de nos collègues, je souhaiterais que dans l'avenir on ne puisse pas avoir et sortir des chiffres qui ne soient pas les bons.

Donc 8 300 000 €, c'est effectivement pour les travaux.

Par contre, le montant total s'élève à 10 211 882 €. C'est ce que j'avais dit en Bureau la dernière fois. Je ne voudrais pas qu'il y ait confusion et que, d'ici quelques mois, on me dise : « Monsieur le Vice-président, vous nous avez dit que c'était 8 M€ et maintenant c'est 10 M€ ». Alors je suis clair, transparent à la matière.

Il s'agit donc d'une somme de 8,3 M€ pour ce que nous aurons à voter ce soir. Là-dessus, il y a des travaux de concessionnaires pour 229 500 € HT. Ces travaux de concessionnaires, ce sont des travaux qui concernent EDF, la Lyonnaise des Eaux et France Télécoms. Il y a les études générales pour 160 000 € HT, les honoraires techniques pour 1 472 382 € HT, et pour les aléas divers et imprévus il est prévu une somme de 50 000 € HT.

S'agissant des subventions, mon cher Gérard, oui il y a des subventions :

- La Région Languedoc-Roussillon à hauteur de 25 %. Cela est acté. Le Président a encore eu confirmation. Bien évidemment, il faut attendre l'élection du prochain Président, mais je pense que nous avons toutes les assurances nécessaires en la matière ;
- Le Département de l'Hérault, c'est 20 %. Je ne peux pas parler à la place du Conseiller Général, il n'est pas là, mais en Bureau il nous a confirmé qu'il y avait bien 20 % ;
- L'État et VNF, c'est 10 % ;
- La Ville de Béziers, c'est 5 %. C'est confirmé. Le Maire est là, il pourra le confirmer, il nous l'avait confirmé lors de ma venue dans le cadre du Bureau municipal ;
- La CABM aura un autofinancement de 40 %.

Voilà, mon cher Gérard, la réponse à ta question.

**M. GAUTIER.**- Je te remercie infiniment, et d'insister, surtout que c'est moi qui avais posé la question.

**M. COMBES.**- Tout à fait. Lorsqu'on parle de chiffres aussi importants, tu me connais, je veux tout à fait que les chiffres soient clairs pour qu'il n'y ait pas de confusion dans l'avenir.

**M. GAUTIER.**- Mais je n'étais pas suspicieux, mon cher.

**M. COMBES.**- Attends... La suspicion, cela suffit, et je sais qu'envers moi tu n'es jamais suspicieux.

**M. GAUTIER.**- Ce ne sont pas non plus des élucubrations.

**M. ABOUD.**- Je suis étonné que l'Europe soit absente dans un dossier touristique majeur comme celui-là quand même.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous n'avons pas mentionné les subventions de l'Europe parce qu'il faut que le dossier soit bouclé pour que nous puissions les obtenir. Nous n'avons donc pas voulu afficher les subventions éventuellement européennes que nous risquons d'avoir.

**M. ABOUD.**- Ce n'est pas que nous risquons d'avoir, c'est sûr pour ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en aurons. Pour pouvoir les présenter, il faut que le dossier soit bouclé. C'est pour cela que nous n'avons pas voulu en parler aujourd'hui. Mais enfin ce sera une valeur ajoutée et une somme qui viendra s'ajouter. C'est pour cela que ces subventions

européennes ne sont pas mentionnées puisque nous n'avons pas eu le temps de monter le dossier. Mais c'est prévu et c'est en étude.

**M. ABOUD.-** Cette subvention viendra en déduction sur la part CABM je suppose.

**M. COMBES.-** Cela viendra bien évidemment sur l'autofinancement CABM, cela viendra en déduction.

**M. ABOUD.-** Nous pouvons prendre 5 % de la Ville de Béziers aussi...

**M. COMBES.-** Ecoutez, nous verrons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pourquoi pas ? Le but, c'est d'avoir un projet porteur pour Béziers et le Biterrois. Ce que je demanderai juste à la Ville de Béziers, c'est d'instruire le plus rapidement possible le permis de construire, et nous demanderons aux services de l'État aussi d'accélérer la démarche.

**Mme PISSARRO.-** Je voulais juste poser une question. A propos de l'espace « enfants », en sachant que les professionnels du tourisme disent que c'est très important sur des aires d'accueil comme cela d'un large public d'occuper les enfants et d'avoir un véritable espace « enfants », est-ce qu'il a été prévu ? Parce que c'est suggéré, mais il est vrai que nous n'avons pas vu des dessins, ni des descriptifs.

**M. COMBES.-** Nous allons redonner la parole à M. DELIAU qui pourra donner l'information en la matière.

**M. DELIAU.-** Il y a un vrai espace « enfants », mais pas dans le sens « jardin d'enfants », c'est-à-dire que l'idée dans ce projet c'est que nous pensons que toute la promenade qui va sûrement durer deux heures ou deux heures et demie lorsqu'on prendra son temps, même si l'on peut voir Fonseranes en moins de temps, est une promenade ludique en soi. Il y a des dispositifs scénographiques sur le parcours, des maquettes, des plans, des lunettes, des dispositifs ludiques et interactifs mais très simples à l'échelle industrielle, qui ne nécessitent pas des manipulations muséographiques qui, dans un site comme cela, sont difficiles à gérer. Par ailleurs, il y a un vrai verger d'oliviers sur la pointe de l'îlot Notre Dame qui est un lieu où effectivement on peut pique-niquer, où l'on peut peut-être aussi jouer au ballon, etc. Nous voulions que, dans ce projet, on n'oublie pas effectivement la population locale et les quartiers autour du site et que ce lieu soit aussi un lieu familial pour les gens du coin. Mais nous ne voulions pas introduire un vocabulaire de jeux d'enfants classiques. C'est donc un lieu pour tout le monde, y compris pour les gens qui habitent à côté du site, puisque les Biterrois viennent se balader le dimanche aux Écluses de Fonseranes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Elie, tu peux intervenir.

**M. ABOUD.-** Merci. Je pense que, là, il y a l'unanimité sur ce grand projet structurant. A part l'histoire de l'Europe, il y a une deuxième question que je veux poser parce qu'il y a un projet qui a déjà commencé, qui a été initié, c'est le lien, la liaison entre ce secteur et le Pont Vieux, c'est-à-dire le cœur de la ville de Béziers. Je sais que ce projet a été présenté au Bureau municipal de la Ville de Béziers ; je m'adresse au Maire de Béziers, je pense qu'il serait bien qu'on le présente au conseil municipal pour que tous les élus de l'opposition qui ne siègent pas forcément au niveau de la CABM prennent connaissance de ce projet qui fait bien sûr l'unanimité autour de lui.

Ce que je regrette juste au niveau technique, c'est qu'il n'y ait pas une réflexion entre ce projet et le projet actuel qui est en cours de travaux de lien entre les Neuf Écluses et le Pont Vieux. Je pense que nous pouvons avoir aussi une réflexion pour voir à quel niveau se situe



la passerelle. Je voudrais quand même signaler à mes collègues – je peux me tromper au niveau ces chiffres, on peut me corriger – qu'il y a pratiquement 9 M€ à 10 M€ engagés dans les travaux de la rive droite de l'Orb jusqu'à Fonseranes. Je pense que l'articulation ne peut être que technique quant au fait de voir comment on fait pour mieux le présenter. Je peux me tromper, je ne sais pas si c'est 9 ou 10 M€, mais on n'est pas loin de ce montant.

**M. COMBES.**- Cela, c'est un projet qui est porté par le Syndicat Béziers La Mer entre autres.

**M. ABOUD.**- Oui, bien sûr. Mais c'est un projet global pour le territoire. D'ailleurs, l'Agglomération rentre dans le financement, ainsi que la Ville de Béziers et l'Europe. Là, nous avons eu la confirmation que l'Europe participerait à hauteur de 20 à 25 %.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cela rentre dans le cadre d'un phasage qui est prévu, bien entendu. Il y a des études qui seront peut-être demandées au maître d'œuvre ; ou bien il pourra y avoir une autre étude par le biais d'une DSP. Mais il est vrai que l'argent n'est pas gratuit. Justement, les budgets de l'Agglomération sont ceux qu'ils sont. Même si nous obtenons des financements qui sont conséquents quand même, 25 % de la Région, 20 % du Conseil Général déjà, c'est quand même un projet qui représente un montant de 10 M€ environ. Mais le lien avec la Commune de Béziers, nous en avons déjà parlé avec le Maire de Béziers, bien entendu il est prévu. Nous rentrons aussi dans le projet « Grand Site » qui va être mené à moyen terme. La jonction hors Canal du Midi comme elle existait du temps de Pierre-Paul Riquet, nous essaierons de la rendre possible et nous envisageons aussi d'assurer une liaison entre le port de Valras et l'éco-port de Sérignan qui doit être développé. Nous n'allons pas trop développer cela dans le détail, mais c'est ce qui est prévu ; « Béziers les pieds dans l'eau » pour amener les gens du littoral sur Béziers et irriguer la ville, c'est prévu. Après, il faut trouver des financements. Peut-être qu'il y aura des financements européens. Déjà, le cœur de zone, c'était déjà de faire partir Fonseranes. Nous avons mis tellement de temps à le faire partir, déjà le fait d'avoir 10 M€ sur ce projet, c'est un bon début.

Vous verrez qu'à la dernière question nous parlons de la ligne 3. Il est prévu de la prolonger de la gare jusqu'à Fonseranes. Après, si nous avons les moyens, nous pourrions mettre un liant entre Fonseranes et la ville de Béziers ; alors c'est à nous de trouver lequel, cela pourrait être un funiculaire, un téléphérique, un petit train ou des cars, ou bien des voies douces avec des vélos traînés électriquement. Il y a plein de possibilités, la réflexion doit être faite. Mais, pour l'instant, avec le budget que nous avons, ce que nous envisageons sur Fonseranes c'est déjà significatif parce que je vous rappelle qu'au cours de l'ancien mandat nous avons failli ne pas faire démarrer ce projet. Je l'ai défendu bec et ongles et je suis bien content que ce projet démarre parce que c'est ce qui va revaloriser le site. Vous avez bien entendu, ce sont 450 000 personnes qui viennent sur une zone qui n'est pas outre mesure jolie, mais si nous la faisons de cette qualité-là nous pouvons doubler la fréquentation. Et puis, comme il est prévu une muséographie, l'intérêt c'est que dans la muséographie on peut mettre aussi des informations pour informer sur nos sites viticoles, sur nos bâtiments culturels, aussi bien sur notre tourisme littoral que sur l'oeno-tourisme. C'est donc vraiment le moteur qui va irriguer le Biterrois, qui va permettre de le faire redémarrer. En tout cas, c'est mon avis.

**M. ABOUD.**- Je suis entièrement d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Maintenant, si on a des enveloppes, je suis preneur.

**M. ABOUD.**- L'idée, Frédéric, quelle est-elle ? C'est qu'aujourd'hui il y a un projet brillant qui est engagé à hauteur de 9 à 10 M€ sur la rive droite de l'Orb, et d'ailleurs les travaux ont commencé. Il y a un deuxième projet brillant qui va voir le jour avec des financements. Il est donc quand même dommage que nous nous privions d'une réflexion technique pour voir comment on peut assurer le lien entre ce site qui va voir le jour entre 2016 et 2017 et le projet

actuel qui verra le jour fin 2015. C'est juste là la question. Tu as entre 500 000 à 600 000 visiteurs sur ce site. C'est quand même dommage de priver la ville centre de ce trésor touristique et de ce pouvoir d'achat. C'est juste là que la réflexion se situe.

**M. MENARD.**- Bien sûr que nous pensons à cela. D'abord, ne gâchons pas notre plaisir. Ce projet cela fait un million d'années qu'on en parle. Ça y est, il va voir le jour. C'est notre plus beau site, pas qu'à Béziers, c'est le plus beau site de la région. Premier point.

Deuxième point. Bien sûr qu'à côté des 450 000 personnes qui pratiquent ce site chaque année, il y a un autre chiffre qui est plus inquiétant pour la ville, et nous en avons parlé avec Frédéric LACAS, c'est qu'il y a seulement 3 % des 450 000 personnes en question qui viennent dans la ville. D'où toute la question du lien entre Fonseranes et la ville. Bien sûr qu'en ce moment nous nous disons : comment allons-nous faire cela ? Sur quoi ? A priori, nous étions à peu près d'accord, l'idée c'est, avant même de savoir comment l'argent peut être rassemblé, que nous fassions travailler des gens, y compris peut-être vous, Monsieur, sur la liaison nécessaire – vous y avez fait allusion tout à l'heure – entre les Neuf Écluses et le centre ville de Béziers.

Parallèlement, Élie, nous sommes en train de lancer une étude sur la réhabilitation de l'Acropole, c'est-à-dire toute la partie autour de la cathédrale. Qu'est-ce que tu vois quand tu es aux Neuf Écluses ? Tu vois l'Acropole. Le problème, c'est que tu te demandes comment tu vas des Neuf Écluses à l'Acropole. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a plein de choses pas très engageantes pour y aller. C'est donc sur cela qu'il faut travailler. C'est exactement l'axe essentiel du développement. Moi, je me battrais là-dessus, je te le dis, je l'ai dit à Frédéric LACAS, il ne le découvre donc pas maintenant. S'il y a un dossier que nous défendrons, je suppose tous les Élus de Béziers ensemble à l'intérieur de la CABM, mais je pense que Frédéric LACAS est d'accord, c'est cette liaison-là : comment pouvons-nous faire en sorte qu'il n'y ait pas 3 %, mais 10, 20 ou 30 % des gens qui se déplacent jusque dans notre ville, parce que ce sera autant de richesse pour notre ville ? Voilà, c'est aussi simple que cela.

J'ajoute quand même, Frédéric, qu'en dehors de 5 % nous payons aussi les liaisons en voiture entre le carrefour et le parking. Je le dis donc aussi pour préciser que la Ville, réellement, participe, est partie prenante, mais ce n'est pas la Ville toute seule qui aurait pu intervenir.

**M. ABOUD.**- Et sur les 70 000 € de vidéosurveillance, c'est quand même l'État qui le paie. Il faut donc faire la démarche avec le Sous-préfet.

**M. COMBES.**- Il y a un certain nombre d'éléments qui rentrent dans le cadre des subventions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout ce qui pourra être « personne ressource » et nous amener des financements, ce sera bien, nous sommes preneurs. Nous sommes au cœur de zone avec ce projet, mais pour ce qui est de Quai Port Neuf et de Quai Port Notre Dame, là nous allons avoir des acquisitions où la Communauté d'Agglomération achète des immeubles pour requalifier toute la zone parce que c'est une zone qui va être remarquable. Actuellement, il y a des zones qui sont à l'abandon, qui sont squattées. Le but, c'est de revaloriser cette zone. Alors nous n'allons pas y arriver tout de suite. Cela va être un projet à moyen terme et même à long terme, mais déjà à moyen terme, ne serait-ce que par rapport au projet « Grand Site » qui nous lie à La Domitienne avec le tunnel du Malpas, les étangs de Montady et Nissan-lez-Ensérune. Nous allons irriguer la ville de Béziers, mais pas que la ville de Béziers. Le piémont biterrois et le littoral vont irriguer la ville par cette jonction hors Canal du Midi. C'est un grand projet. Nous devons agréger tous les projets avec d'autres ; nous allons très certainement demander à employer quelqu'un qui aille chercher des financements européens, c'est dans les tuyaux, pour que nous puissions avoir des financements

conséquents sur des projets qui sont des vrais projets de développement de territoire.

**M. COMBES.**- Président, si tu me le permets, je voudrais juste ajouter une précision. En fait, ceci est simplement le cœur, et demain d'autres projets viendront se greffer à ce cœur-là. Quand le Président demande que nous ayons un projet d'agglomération, en ce qui me concerne, nous présenterons un projet d'agglomération spécifique pour le tourisme où bien évidemment viendront se greffer d'autres projets. Nous partons d'une roue centrale, et le cercle va s'agrandir ; cela va s'agrandir vers le piémont, cela va s'agrandir bien évidemment sur l'Est, sur l'Ouest, sur le Sud. Mais tout cela doit être présenté pour aller chercher des financements européens. Les financements européens, comme l'a dit le Président, ce n'est pas sur un projet que nous pouvons les obtenir, c'est sur des projets multiples qui viennent se greffer ; c'est ainsi que nous pourrions avoir des aides beaucoup plus importantes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il va falloir que nous votions quand même.

**M. COMBES.**- Oui, nous allons voter. Je vais être très précis en la matière. Nous allons vous demander :

- 1) d'approuver l'avant-projet définitif relatif à l'aménagement du site des Neuf Écluses de Fonseranes, tel qu'il vient de vous être présenté, sur la base d'un montant de travaux de 8 300 000 € HT.
- 2) d'autoriser le Président à saisir l'autorité environnementale et à lancer la procédure d'enquête publique environnementale en vue de la réalisation du projet d'aménagement du site des Neuf Écluses de Fonseranes.
- 3) d'approuver la réalisation d'une enquête publique unique le cas échéant, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Environnement.

Président, je vous passe la parole pour le vote.

**M. MENARD.**- Quitte à être casse-pieds, je vous rappelle que 8 300 000 € HT, cela ne fait pas 996 000 € TTC.

**M. COMBES.**- Oui, tu as raison, Robert.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Dans la délibération, il manque un zéro.

**M. MENARD.**- C'est Perrine PELAEZ qui est une experte dans le domaine de la comptabilité qui me le fait remarquer.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est bien 9 960 000 € TTC. C'est à rectifier dans la délibération.

Nous allons voter.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Merci.

Nous pouvons passer à la question n° 26. C'est Robert GELY qui la présente.

#### **DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES – Budget principal 2014 – Décision modificative n° 6** **Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.**- Merci, Président. La question n° 26, c'est une décision modificative sur le budget principal avec plusieurs régularisations.

La première régularisation, c'est pour permettre le versement de subventions dans le cadre

du CUCS pour 3 000 €. C'est un simple réajustement d'imputations comptables.

La deuxième écriture, c'est pour faire face à l'article 55 de la Loi de Finances rectificative 2013. Nous avons hier un financement de l'État à hauteur de 100 % s'agissant des exonérations accordées aux auto-entrepreneurs en matière de CFE. Aujourd'hui, ce n'est plus que 50 %. Donc, forcément, il faut réajuster les crédits pour 167 004 €. Alors j'aurais tendance à dire que c'est neutre budgétairement ; en fait, nous avons ces 167 004 € parce que nous avons des rôles supplémentaires de CFE, mais quelque part c'est quand même une perte de recettes de ce montant-là.

Nous avons une écriture de 29 000 € liée à une augmentation de la TGAP pour des réceptions de tonnages supplémentaires d'ordures ménagères.

Il est prévu 7 000 € pour des ajustements de crédits relatifs à la réhabilitation du Conservatoire de la Gayonne suite à la conclusion d'un protocole transactionnel avec le maître d'œuvre.

Ensuite, nous avons des choses qui sont beaucoup plus importantes, qui concernent toute la partie « habitat ».

Nous avons une première régularisation budgétaire de 739 000 € globalement pour ajuster les crédits relatifs aux versements des subventions au titre des différents dispositifs que sont le PIG, le FART et l'OPAH dans le cadre du parc privé. Sur ces 739 000 €, il y a 450 000 € qui sont pris directement dans le service « habitat » et 289 000 € sur le service « immobilisations ».

Ensuite, nous avons un ajustement de crédits pour des subventions au titre de la production des logements locatifs sociaux HLM pour un montant total de 832 000 €. Là aussi, nous prenons 135 000 € sur le service « habitat », 447 000 € sur le service « immobilisations » et 120 000 € sur le service « médiathèque » et 130 000 € sur le service « voirie ».

Voilà la DM n° 6 qui correspond, comme nous les disons à chaque fois, à des régularisations d'imputations budgétaires pour faire face aux besoins du moment, et qu'il vous est proposé bien évidemment d'adopter.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non. Sur cette décision modificative, nous abondons les crédits de 200 000 € pour régulariser des remises en état de façades de Béziers. Je le précise pour montrer que nous travaillons tous ensemble pour l'intérêt de nos Biterrois.

**M. MENARD.**- Et nous nous aimons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Voilà, nous nous adorons.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité. Merci.

**DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – Budget assainissement délégation 2014 – Décision modificative n° 4**

**DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES – Budget eau délégation 2014 – Décision modificative n° 4**

**Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.-** Je continue avec le dossier n° 27. Il s'agit d'une DM n° 4 sur le budget assainissement délégation, pour un montant de 362 000 €.

Cela se décline en deux sommes :

\* 350 000 € pour l'actualisation du programme de travaux d'extension et de renouvellement de réseaux ;

\* 12 000 € qui correspondent à 50 % du prix de l'acquisition d'un nouveau module d'aide au pilotage des données intégré au logiciel de gestion patrimoniale des réseaux. Nous allons retrouver les autres 50 % sur la DM suivante qui porte sur le budget eau délégation.

Je vous propose donc peut-être de voter ces deux délibérations en même temps.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 27 et 28 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – Budget assainissement régie 2014 – Décision modificative n° 3**

**Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.-** Le dossier n° 29 concerne une DM n° 3 sur le budget assainissement régie. Là, nous avons à passer plusieurs écritures.

La première concerne des réajustements en liaison avec les dotations aux amortissements pour 14 000 €.

Nous avons une deuxième écriture pour un montant de 9 000 € pour des mises en conformité d'ouvrages sur la STEP de Béziers.

Enfin, nous avons à procéder à un tirage de ligne de trésorerie de 400 000 € pour répondre aux besoins ponctuels de trésorerie sur ce budget, mais qui ne générera pas de frais financiers. C'est simplement une avance, sans frais financiers à la clé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

### **DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES – Budget eau régie 2014 – Décision modificative n° 4**

**Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.-** La question n° 30 concerne une décision modificative n° 4 sur le budget eau régie. Il est prévu 2 000 € pour des régularisations d'amortissements, 7 300 € pour des régularisations de crédits relatifs à des non valeurs et 16 000 € pour des annulations de titres sur exercice antérieur dans le cadre du rôle d'eau 2013 sur la commune de Villeneuve-les-Béziers suite à des dégrèvements.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 31 : FINANCES – Budget transport 2014 – Décision modificative n° 2**

**Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.-** La question n° 31 porte sur une décision modificative au budget transport. Cela porte sur un montant de 8,14 €. Je vous demande d'adopter cette décision modificative.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES – Budget principal 2014 – Admission en non valeur**  
**Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.-** La délibération n° 32 concerne des admissions en non valeur sur le budget principal, dont vous avez le détail, pour un total de 9 919,24 €, essentiellement sur la compétence « ordures ménagères ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Les autres délibérations sur des admissions en non valeur se ressemblent. Nous pouvons donc les voter ensemble.

**DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES – Budget assainissement délégation 2014 – Admission en non valeur**

**DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES – Budget du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2014 – Admission en non valeur**

**DÉLIBÉRATION N° 35 : FINANCES – Budget eau régie 2014 – Admission en non valeur**

**DÉLIBÉRATION N° 36 : FINANCES – Budget transport 2014 – Admission en non valeur**

**Rapporteur : M. GELY**

**M. GELY.-** La délibération n° 33 concerne une admission en non valeur sur le budget assainissement délégation pour des primes de raccordement à l'égout.

La délibération n° 34 concerne des admissions en non valeur qui portent sur des redevances sur le SPANC.

La délibération n° 35 concerne des admissions en non valeur sur le budget eau régie pour 17 283,93 €.

La délibération n° 36 concerne une admission en non valeur sur le budget transport pour une somme de 8,14 € que nous venons de voir tout à l'heure, qu'il faut passer en non valeur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** De la délibération n° 33 à la délibération n° 36, y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 33, 34, 35 et 36 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer aux questions qui concernent la cohésion sociale et plus précisément le développement social et territorial. Alain ROMERO qui remplace Jean-Paul GALONNIER présente ces questions.

**DÉLIBÉRATION N° 37 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL – Attribution d'une subvention à l'association « Centre de Loisirs Jeunes » de la police nationale pour l'organisation d'une journée « Prévention routière » proposée dans le cadre du CISPD**

**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.-** La question n° 37 concerne l'attribution d'une subvention à l'association « Centre de Loisirs Jeunes » qui est portée par la police nationale, qui vit pour la deuxième année. C'était une association qui n'existait pas. Nous étions, dans le département, une des grandes Agglomérations à ne pas l'avoir.

L'idée aujourd'hui, c'est d'avoir une action autour de la prévention routière, ce qui va de soi avec la police nationale, et de proposer surtout de toucher 700 jeunes. L'action coûte 15 300 €.

La proposition qui vous est faite, c'est de subventionner cette association à hauteur de 2 800 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci pour avoir été succinct. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 38 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL – Convention opérationnelle et financière d'intervention du Service Prévention Médiation de la Ville de Béziers auprès de 12 communes de l'agglomération**

**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.-** La question n° 38 porte sur une convention opérationnelle et financière d'intervention du Service Prévention Médiation de la Ville de Béziers. Cette convention qui lie la Ville de Béziers à la Communauté d'Agglomération va du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2014 et du 15 juin au 31 décembre 2014.

Le coût de la mise à disposition du service Prévention Médiation de la Ville de Béziers, financé par la Communauté d'Agglomération et qui représente 30 % du temps consacré aux communes de l'agglomération est de 115 000 € pour 2014.

Nous vous proposons cette délibération puisqu'aujourd'hui nous avons des montants qui viennent un peu diminuer ces 115 000 €, étant donné que le choix qui avait été fait c'est que chaque commune puisse payer le service à hauteur de 1 € par habitant. Ce qui fait que, sur les 115 000 €, 38 425 € sont portés par les communes de l'agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 39.

**DÉLIBÉRATION N° 39 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL – Projets de cohésion sociale en faveur des communes de la CABM – Programmation complémentaire 2014**

**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.**- C'est Jean-Michel DU PLAA qui devait présenter cette délibération n° 39. Il s'agit des projets de cohésion sociale. Il y a deux types de projets de cohésion sociale :

- Il y a les projets qui sont portés dans les quartiers sensibles au niveau du CUCS devenu depuis « Contrat de Ville » ;

- Et puis, il y a le choix qui avait été fait les autres années, c'est qu'une enveloppe soit réservée à des actions qui se passent au niveau des communes de l'agglomération puisque les incivilités et la délinquance ne s'arrêtent pas forcément au niveau de certains quartiers, mais vraiment irriguent parfois tout notre territoire.

Vous avez la liste des actions qui ont été proposées par les Communes de Cers, de Lignan-sur-Orb et de Sérignan à hauteur de 6 500 €. Je crois me souvenir que l'enveloppe totale qui est allouée à ces projets est de 15 000 €. Il reste donc encore peut-être un petit peu de place pour un certain nombre de projets.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous pouvez présenter la question n° 40.

**DÉLIBÉRATION N° 40 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL – Convention de financement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le Lycée Marc Bloch de Sérignan pour l'action « Prévention des conduites à risques par les pairs »**

**Rapporteur : M. ROMERO**

**M. ROMERO.**- Nous allons maintenant parler de santé et de convention de financement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le Lycée Marc Bloch sur la prévention des conduites à risques, additives particulièrement.

Nous souhaitons accompagner aujourd'hui le Lycée pour cette action qui s'adresse aux jeunes.

Le coût global de l'action s'élève 7 100 €. La proposition qui vous est faite, c'est d'accompagner le Lycée à hauteur de 1 100 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux questions qui concernent l'habitat et le logement. Robert MENARD, vous pouvez présenter la question n° 41.

**DÉLIBÉRATION N° 41 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Modification de la garantie d'emprunt d'un montant total de 1 761 258 € pour le financement de l'opération de construction en VEFA « Le Hameau de la Fabrique » de**



**18 logements individuels, située rue de La Fabrique à Cers**  
**Rapporteur : M. MENARD**

**M. MENARD.**- La question n° 41, c'est une modification d'une garantie d'emprunt pour une construction de logements à Cers. Cette affaire est déjà passée au Conseil Communautaire le 24 juillet 2014. Elle comportait une erreur matérielle sur les montants des prêts. Nous l'avons rectifiée.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.  
 Qui vote contre ? Personne.  
 Qui s'abstient ? Personne.  
 Qui est pour ? Unanimité.  
 La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.  
 Nous passons à la question n° 42.

**DÉLIBÉRATION N° 42 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Appui financier au ravalement de façades – Modification du règlement des aides intercommunales dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat « OPAH Cœur Vivant »**  
**Rapporteur : M. MENARD**

**M. MENARD.**- La question n° 42 concerne l'appui financier au ravalement des façades. Vous savez que l'Agglomération et la Ville s'associent pour ravalier un certain nombre de façades. Nous avons décidé de continuer cette opération en particulier sur les Allées Paul Riquet et la place de la Citadelle.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.  
 Qui vote contre ? Personne.  
 Qui s'abstient ? Personne.  
 Qui est pour ? Unanimité.  
 La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.  
 Nous passons à la question n° 43.

**DÉLIBÉRATION N° 43 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Plan de référence – Avenant n° 2 à la convention de partenariat conclue avec la Ville de Boujan-sur-Libron pour le projet d'aménagement du boulevard Pasteur**  
**Rapporteur : M. MENARD**

**M. MENARD.**- La question n° 43 concerne l'aménagement du boulevard Pasteur à Boujan. Il faut rajouter 13 775,83 € parce que les travaux n'ont pas été faits dans les délais impartis, et il y a donc eu une perte de subvention du Conseil Général.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.  
 Qui vote contre ? Personne.  
 Qui s'abstient ? Personne.  
 Qui est pour ? Unanimité.  
 La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.  
 Nous passons à la question n° 44.

**DÉLIBÉRATION N° 44 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Déploiement d'une plate-forme locale d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat**

**privé – Appel à manifestation d'intérêt**  
**Rapporteur : M. MENARD**

**M. MENARD.-** L'ADEME propose la création d'une plate-forme d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat. Nous proposons que la CABM soit candidate à cet appel à manifestation d'intérêt.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous continuons de voir le bon partenariat entre la Ville de Béziers et la CABM dans cette question-là. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**M. COUQUET.-** Monsieur le Président, je voudrais évoquer une question sur les HLM puisque nous sommes dans le quartier de la Devèze et c'est un problème qui se trouve au pied de la tour de la Gayonne n° 1, c'est le point chaud de la boulangerie qui est tenu par M. Kamel BOUNIF, et cela dure depuis quelques années où au fur et à mesure on encercle, pour des raisons de sécurité, ce commerce de grillages, et notamment l'accès qui permettait à partir de l'impasse Barrière à toutes les autres tours de la Gayonne et également des lotissements environnants de venir se servir chez M. Kamel BOUNIF. Ces grillages font qu'actuellement il a une perte très importante de son chiffre d'affaires, au moins de 50 %. Il a activé depuis longtemps y compris le Sous-préfet. Il y a là-dessus tout un problème qui ne se règle pas depuis plusieurs années. Il demande soit qu'on fasse en sorte que ces ouvertures soient permises, soit de pouvoir racheter son fonds de commerce.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne sais pas si cela dépend de la Ville de Béziers.

**M. COUQUET.-** Cela concerne le Maire de Béziers également.

**M. MENARD.-** C'est juste un problème un tout petit peu plus compliqué que vous le présentez là parce que, si c'était comme cela, on l'aurait réglé. Si cela dure depuis tant d'années, c'est que c'est un brin plus compliqué. Alors je veux bien que nous ayons une discussion, mais là nous sommes partis pour une heure de discussions sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Peut-être que c'est en conseil municipal en plus que vous pouvez en parler.

**M. MENARD.-** Cela dépend autant de vous que de nous.

**M. COUQUET.-** Si j'évoque ce problème, ce n'est pas pour le régler tout de suite. J'attire l'attention simplement là-dessus. Tout à l'heure, vous parliez du quartier de la Devèze et des incivilités. Cela fait 17 ans que j'habite dans le quartier de la Devèze. Je reconnais qu'à une période, c'est vrai, il y avait vraiment des difficultés. Depuis quelque temps, même si je n'ai pas toujours été d'accord sur le plan de rénovation urbaine tel qu'il a été exécuté, il n'empêche que le quartier de la Devèze arrêtons de le stigmatiser. C'est un quartier aussi qui peut tourner normalement, et j'en suis un témoin vivant.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous allons croiser les informations avec la Mairie de Béziers et l'OPH et nous allons nous occuper de ce problème.

**M. MENARD.-** Juste une précision. Si ce commerce est aujourd'hui en difficulté, et vous avez raison de dire que les gens ne peuvent pas s'y rendre comme ils le voudraient, c'est justement parce qu'il y a des problèmes d'incivilités et que les tours en question ont été

séparées du reste.

**M. COUQUET.**- Ce n'est pas un bon choix.

**M. MENARD.**- Ce n'est pas un bon choix, mais c'est un choix. Tout le monde fait des choix erronés, sauf vous. Mais, là, je pense que c'est un tout petit peu plus compliqué que vous ne le présentez. Je propose que nous en parlions à un autre moment et je suis tout prêt à vous voir pour en parler.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous relevons la question et nous essaierons de la résoudre bien entendu. Nous pouvons passer maintenant aux questions qui portent sur l'aménagement foncier. Michel SUERE a la parole.

**DÉLIBÉRATION N° 45 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Acquisition de la parcelle cadastrée LS n° 33 sise commune de Béziers – 14 quai Port Notre Dame – Réserve foncière**  
**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- Merci, Président. Nous parlions tout à l'heure du projet des Neuf Écluses. Dans la continuité de celui-ci, la Communauté d'Agglomération a commencé, depuis un certain temps, des acquisitions sur Port Notre Dame en vue, dans cette continuité, d'élaborer un projet à vocation touristique et patrimoniale. Dans ce cadre-là, nous vous proposons d'acquérir une parcelle qui appartient à Mme DESVOT Huguette, d'une superficie de 604 m<sup>2</sup>, pour un prix de 129 000 €.

Ce foncier en cause serait acquis pour constituer une réserve foncière en vue de l'aménagement de ce Quai Port Notre Dame.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour les questions n° 45 à 49, il est demandé aux conseillers communautaires ayant un lien avec les propriétaires de ces parcelles de s'abstenir de voter, l'élu ou un membre de sa famille proche, salarié ou actionnaire.

Nous votons sur la question n° 45, en sachant que les gens qui sont concernés par un lien familial ne peuvent pas voter.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous pouvez présenter les questions n° 46 et 47.

**DÉLIBÉRATION N° 46 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Acquisition d'un garage 30 rue du Touat à Béziers (PY n° 41) dans le cadre de la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre**

**DÉLIBÉRATION N° 47 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Acquisition d'un garage et d'une annexe 19 rue Ricciotti à Béziers (PY n° 244) dans le cadre de la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre**

**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- Les questions n° 46 et 47 concernent l'acquisition de deux garages, l'un situé rue du Touat, et l'autre situé sur la rue Ricciotti dans le cadre de la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre. C'est un programme de démolition qui aura jour très prochainement après ces deux acquisitions qui sont les dernières acquisitions sur le périmètre.

La première parcelle, située rue du Touat, a été négociée auprès de Mme ACQUIER, et nous vous proposons de l'acquérir au prix de 19 200 €. Bien entendu, le prix a été fixé par

l'évaluation des Domaines. C'est l'objet de la délibération n° 46.

Pour ce qui concerne la délibération n° 47, il s'agit d'un autre garage que nous vous proposons d'acquérir auprès de la famille AYRIVIE pour un prix de 29 900 €, en fonction de l'estimation des Domaines.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 46 et 47 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 48 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Acquisition de la parcelle cadastrée CV n° 86 partie A, commune de Béziers, dans le cadre des travaux de réalisation du giratoire d'accès au parc d'activité économique de Mercorent sur la RD 909 à Béziers**  
**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- Avec la question n° 48, nous nous retrouvons au Parc d'activité économique de Mercorent, autour du giratoire qui a été aménagé dans le parc d'activité. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée souhaite acquérir la parcelle cadastrée CV n° 86 partie A, pour une superficie de 57 m<sup>2</sup>. Cette parcelle appartient à la SCI Les Hauts de Béziers. Nous vous proposons d'acquérir cette parcelle afin de finaliser ce fameux giratoire. A l'issue de la négociation, M. CARILLO Stéphane a bien voulu céder cette parcelle contre un prix de 85 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- En tout cas, cela va permettre une bonne fonctionnalité de ce rond-point. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 48 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 49.

**DÉLIBÉRATION N° 49 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Acquisition par VNF de la parcelle cadastrée LP n° 267 à Béziers, dans le cadre du projet d'aménagement du site des Neuf Écluses de Fonseranes – Établissement d'un protocole d'accord concernant le paiement des frais d'acquisition par la CABM**  
**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- La question n° 49, c'est une acquisition par VNF d'une parcelle située sur le site des Neuf Écluses. A ce titre-là, un protocole d'accord concernant le paiement de l'acquisition par la CABM sera établi. VNF mettra ensuite ce foncier à disposition de la Communauté d'Agglomération par le biais d'une convention pour son aménagement et sa gestion.

Les termes de ce protocole d'accord entre VNF et la CABM concernent le paiement des frais d'acquisition. Le montant estimé est entre 1 600 € et 1 900 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 49 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour la question n° 50, là aussi pour cette affaire il est recommandé de demander aux conseillers communautaires ayant un lien avec l'aménageur ou le propriétaire d'un terrain de ce lotissement de s'abstenir de voter, qu'il s'agisse de l'élu, d'un membre de sa famille proche, salarié ou actionnaire. Monsieur SUERE, vous pouvez donc présenter la question n° 50.

**DÉLIBÉRATION N° 50 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Signature d'une convention de projet urbain partenarial pour l'alimentation en eau potable du lotissement « L'Ovalie » à Béziers**  
**Rapporteur : M. SUERE**

**M. SUERE.**- Dans le cadre de sa compétence « eau et assainissement », la Communauté d'Agglomération a approuvé, par délibération du 29 avril 2010, la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessaire à l'urbanisation des secteurs du Gasquinoy et Trompe-Pauvres sur la commune de Béziers. Cette même délibération prévoit une participation financière des porteurs de projets pour la prise en charge des besoins propres à chaque opération, à hauteur de 345,45 € par logement.

La Société SM PROMOTION a obtenu de la Ville de Béziers le 12 juin 2014 un permis d'aménager prévoyant la réalisation de 37 logements sur ce secteur de Trompe-Pauvres. La participation totale pour cette opération s'élève donc à 12 781,65 €. Elle sera acquittée par l'aménageur directement à la CABM en un seul versement au plus tard le 31 décembre 2014.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 50 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons maintenant aux rapports qui concernent l'environnement. Jean-Claude RENAU peut présenter la question n° 51.

**DÉLIBÉRATION N° 51 : ENVIRONNEMENT – Programme Local de Prévention des Déchets. Détermination du tarif d'accès aux déchetteries communautaires – Convention type Acteurs Économiques du Biterrois, CABM et entreprise**  
**Rapporteur : M. RENAU**

**M. RENAU.**- La question n° 51 porte sur la détermination du tarif d'accès aux déchetteries communautaires. C'est une convention type que nous allons passer entre les Acteurs Économiques du Biterrois, la CABM et les entreprises.

L'Agglomération développe une action innovante en direction des entreprises pour leur permettre d'améliorer la gestion des déchets.

Ce partenariat a permis de créer un dispositif « Pass'déchetteries » qui va permettre aux entreprises adhérentes, implantées sur le périmètre de l'agglomération, d'utiliser les déchetteries du Capiscol et de Saint Jean de Libron.

La présente délibération porte donc :

- sur la définition d'une convention tripartite (CABM, Acteurs Économiques du Biterrois et entreprise) fixant le cadre de cet accueil en déchetterie, établissant notamment une liste de déchets autorisés, précisant le volume autorisé, à savoir 1 m<sup>3</sup> par rapport et 10 apports maximum pour 12 mois.

- sur la détermination d'un tarif annuel donnant droit à disposer de la carte « Pass'Déchetterie » fixé à 150 € pour 12 mois.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 51 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 52 : ENVIRONNEMENT – Programme Local de Prévention des Déchets – Contractualisation avec l'éco-organisme ECO-TLC (Textile, linge, chaussures)**

**Rapporteur : M. RENAU**

**M. RENAU.**- La question n° 52 concerne également le Programme Local de Prévention des Déchets. Nous vous proposons de passer une contractualisation avec l'éco-organisme ECO-TLC pour le textile, le linge et les chaussures.

L'objet de cette convention est de permettre, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des textiles, du linge et des chaussures usagés du flux des ordures ménagères.

La convention définit :

- le cadre juridique et financier des relations entre les parties ainsi que leurs obligations réciproques ;

- les informations sur la collecte et le traitement des déchets de textiles, linge et chaussures à porter à la connaissance des citoyens.

Il vous est précisé dans le document les modalités sur les points d'apport volontaire pour un certain nombre d'habitants et le prix qui en est fixé.

Voilà, Président, pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 52 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la question n° 53.

**DÉLIBÉRATION N° 53 : ENVIRONNEMENT – Convention quadripartite de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur les Orpellières**

**Rapporteur : M. RENAU**

**M. RENAU.**- La question n° 53 porte sur la convention quadripartite de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sur les Orpellières qui est une zone qui se situe sur les communes de Sérignan et de Valras-Plage.

Je vais passer rapidement sur cette convention, qui a déjà été vue.

Sachez que les missions qui sont inscrites au plan de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral sont les suivantes :

- l'organisation du comité annuel de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral

- les études sur les espèces végétales et animales

- la valorisation du domaine des Orpellières

- la garderie littorale

- l'entretien courant.

Nous vous proposons :

- d'approuver la participation de la CABM comme gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral sur les Orpellières avec les communes de Sérignan et Valras-Plage à travers une convention de gestion quadripartite.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de gestion.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 53 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour la délibération n° 54, pour cette affaire, il est recommandé de demander aux conseillers communautaires membres de l'association de s'abstenir de voter.

**DÉLIBÉRATION N° 54 : ENVIRONNEMENT – Attribution d'une subvention à l'association Autres Regards sur l'Environnement du Piémont Biterrois**  
**Rapporteur : M. RENAU**

**M. RENAU.**- La question n° 54 concerne l'attribution d'une subvention à l'association Autres Regards sur l'Environnement du Piémont Biterrois.

Il vous est proposé de verser une subvention de 2 500 € à l'association Autres Regards sur l'Environnement du Piémont Biterrois pour la mise en œuvre d'actions d'animations pour la sensibilisation des publics.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au domaine de l'eau et de l'assainissement. Bernard AURIOL présente la question n° 55.

**DÉLIBÉRATION N° 55 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Participation de la CABM aux frais de réfection de chaussée rue des Écoles à Bassan**

**DÉLIBÉRATION N° 56 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Participation de la CABM aux frais de réfection de chaussée du cœur de ville à Sérignan**

**DÉLIBÉRATION N° 57 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Participation de la CABM aux frais de réfection de chaussée rue Duclos à Sérignan**

**Rapporteur : M. AURIOL**

**M. AURIOL.**- Les questions n° 55, 56 et 57 portent sur la participation de la CABM aux frais de réfection de chaussée pour trois dossiers :

- un dossier qui concerne une réfection de chaussée rue des Écoles à Bassan
- un dossier qui concerne une réfection de chaussée du cœur de ville de Sérignan
- et un dossier qui concerne une réfection de chaussée rue Duclos à Sérignan.

Je vous rappelle, puisque nous aurons des délibérations à passer comme cela durant les six ans, quelques éléments sur les conventions de voirie, lors des réfections des réseaux soit d'assainissement, soit d'eau potable.

L'entretien des réseaux implique diverses interventions sur les voiries, notamment la remise à la cote des ouvrages et la réfection des voiries au droit des tranchées.

Un règlement a été préparé et mis en place dans le précédent mandat. Les communes

s'engagent à faire les remises à la cote lors des travaux de réfection de voirie, mais sont assurées d'être remboursées par la CABM. Il y a un inventaire contradictoire fait entre le technicien de la commune ou l'entreprise qui a fait les travaux et le technicien de l'Agglomération. Cela concerne bien entendu les bouches à clé de l'eau et cela concerne les tampons de l'assainissement ; cela ne concerne en aucun cas le pluvial qui n'est pas de la compétence de l'Agglomération, qui est resté une compétence « ville ».

Pour la réfection de la chaussée pour Bassan, la participation de la CABM s'élève à 5 230,88 € HT.

Pour Sérignan, pour la réfection de la chaussée en cœur de ville, la participation de la CABM s'établit à 16 397 € HT.

Pour Sérignan, pour la réfection de la chaussée rue Duclos, la participation de la CABM s'élève à 38 152,80 € HT.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 55, 56 et 57 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 58.

**DÉLIBÉRATION N° 58 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Convention relative à l'accès à l'antenne de radiocommunication locale de la police municipale installée sur le site du réservoir d'eau potable de Boujan-sur-Libron**

**Rapporteur : M. AURIOL**

**M. AURIOL.**- La question n° 58 concerne une convention relative à l'accès à l'antenne de radiocommunication locale de la police municipale installée sur le site du réservoir d'eau potable. Vous savez qu'il y a beaucoup d'antennes sur les réservoirs. Ce sont souvent des antennes de télécommunications pour des opérateurs privés, et cela se fait contre rémunération.

Là, c'est pour la ville de Boujan-sur-Libron, pour son réseau interne, pour la police municipale. Nous signons une convention entre l'Agglomération, la Ville de Boujan et le délégataire qui est la Lyonnaise des Eaux. Cela se fait à titre gratuit.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur ABELLA est d'accord ?

**M. ABELLA.**- Oui, bien sûr.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 58 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 59 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Modification ponctuelle des statuts des régies communautaires de l'eau et de l'assainissement**

**Rapporteur : M. AURIOL**

**M. AURIOL.**- La délibération n° 59 concerne une petite modification ponctuelle des statuts des régies communautaires de l'eau et de l'assainissement.



Le 16 décembre 2010, nous avons approuvé ces statuts. L'article 18 stipule : « Dans les conditions prévues par le statut du personnel, le directeur nomme, révoque, engage ou licencie le personnel auxiliaire et contractuel de la régie. Il rend compte au conseil d'exploitation, lors de la réunion qui suit la prise de ces décisions, des engagements, nominations, révocations et licenciements ».

Ce n'était pas conforme à l'article R 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que la gestion du personnel des régies est du ressort du service des Ressources Humaines de la CABM sous l'autorité du Président représenté par son Vice-Président délégué aux Ressources Humaines.

Il convient donc de supprimer les phrases sus-visées de l'article 18 des statuts qui avaient été votées le 16 décembre 2010 pour les remplacer par celle que je viens de vous lire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 59 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, nous allons passer aux transports, déplacements et réseaux numériques. Christophe THOMAS a la parole.

**DÉLIBÉRATION N° 60 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES TRES HAUT DÉBIT – Convention de financement des aménagements de voirie liés au fonctionnement du service de transport urbain entre les communes et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée – Commune de Corneilhan – Travaux 2014**  
**Rapporteur : M. THOMAS**

**M. THOMAS.**- Il s'agit, dans un premier temps, de parler de la convention de financement des aménagements de voirie. L'Agglomération de Béziers Méditerranée prévoit d'aider les communes qui mettent en accessibilité les arrêts de bus à hauteur de 50 %. Là, cette fois-ci, c'est Corneilhan qui en profite pour l'aménagement de l'arrêt de bus « La Pompe » à hauteur de 4 928,25 € HT.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 60 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 61 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES TRES HAUT DÉBIT – Prise en charge du transport des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)**  
**Rapporteur : M. THOMAS**

**M. THOMAS.**- Autre élément concernant les transports, c'est la prise en charge du coût du transport des jeunes qui font partie des SEGPA, c'est-à-dire des sections d'enseignement général et professionnel, pour Béziers. Cela se faisait historiquement. Nous continuons à le faire à l'euro pour l'euro. Nous avons comptabilisé, pour cette année, pour ces trois trimestres, un montant total de dépenses à hauteur de 3 668 € TTC qui est versé à notre délégataire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 61 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous pouvez présenter la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 62 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES TRES HAUT DÉBIT – Convention entre la CABM et les communes pour le financement de la desserte en transport périscolaire des piscines communautaires**

**Rapporteur : M. THOMAS**

**M. THOMAS.-** La question n° 62 porte sur une convention qui existe depuis 2009 et qui concerne l'appui au transport périscolaire vers les piscines communautaires. Il s'agit des classes de CP et de CE1. Chaque année, nous amenons les enfants, dans le cadre de leur parcours sportif, vers les piscines Muriel Hermine et Léo Lagrange. L'Agglomération participe fortement à ce transport puisqu'il ne cherche à la charge des communes que les 35 %. Pour la période allant de septembre 2013 au mois de juin 2014, nous avons un montant global de 102 900 € HT, et vous avez dans la délibération la répartition qui se fait par commune, sachant que Servian en est exonérée puisque nous y allons à pied.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 62 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 63 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES TRES HAUT DÉBIT – Avenant n° 10 à la convention d'objectifs passée avec le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP)**

**Rapporteur : M. THOMAS**

**M. THOMAS.-** Toujours concernant les transports, il y a un élément qui est important, c'est de pouvoir permettre aux personnes qui ont un handicap de pouvoir circuler facilement dans la ville et sur l'agglomération. Pour cela, nous avons contracté depuis février 2005 une convention avec le G.I.H.P. Celle-ci est réévaluée en fonction des participations des uns et des autres. A l'heure actuelle, malheureusement, il y a des désengagements, notamment du Conseil Général, et surtout il y a une demande de plus en plus forte des personnes qui trouvent que ce service est performant. Nous avons donc une montée en puissance de notre participation qui, pour cette année 2014, s'établira à 224 300 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour cette question, il est recommandé aux conseillers communautaires membres de cet organisme, s'il y en a, de s'abstenir de voter. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 63 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Avant d'évoquer la question n° 64, je voulais féliciter Christophe THOMAS et les services qui ont, pendant les deux mois d'été, fait un excellent travail pour être réactifs à la demande de la Ville de Béziers sur l'organisation de cette ligne n° 3. Je vais lui laisser présenter la question.

**DÉLIBÉRATION N° 64 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES  
TRES HAUT DÉBIT – Avenant n° 14 à la DSP pour l'exploitation du réseau de transport  
urbain de Béziers Méditerranée**

**Rapporteur : M. THOMAS**

**M. THOMAS.**- Effectivement, il y a eu un travail important qui a été fait, sachant que, dès que nous parlons de modifier des réseaux, il y a quand même toute une réflexion en amont qu'il faut faire. Nous ne pouvons pas être aussi réactifs que nous le souhaiterions. Il y a une DSP, il y a donc des passages obligés par toute une réflexion en amont, et puis il doit y avoir un passage par notre délégataire et en Conseil Communautaire. Néanmoins, je crois que les éléments que nous avons pu présenter intéressent tout le monde et conviennent à l'ensemble des partenaires, notamment la Ville de Béziers qui attendait une évolution concernant le Lien. Nous avons profité de cette demande pour abonder dans notre logique de modifier nos réseaux, dans une logique de transport plus rapide, plus efficace, plus lisible. Nous avons mis en place une diamétrale, c'était la BELT qui était une liaison Nord-Sud. Sur ce même principe, là nous sommes plutôt sur une liaison Est-Ouest ; nous proposons de raccorder la ligne n° 3 qui va de la Ginieisse et qui arrivait à la gare routière et le Lien qui allait de la place de la Victoire à la gare SNCF.

Là, nous avons une diamétrale qui assure un transport de la Ginieisse à la gare SNCF, en passant devant la MAM et devant l'IUT, et qui amène les étudiants directement à la gare ; ce qui était un souhait aussi de leur part. Nous avons réussi à sortir de cette quadrature du cercle et à contenter un maximum de personnes, en prenant en compte aussi un point important, c'était que sur ce Lien nous avions des minibus qui, souvent, avec une petite capacité, posaient des problèmes de promiscuité. Là, avec cette nouvelle formule, nous sommes avec une mise en place de midibus ; nous doublons pratiquement la capacité tout en maintenant une fréquence.

Dans le cadre de cet avenant n° 14, nous vous proposons donc cette formule d'une nouvelle diamétrale qui correspond à un besoin d'une population qui attend des services publics de transport rapides et avec une fréquence intéressante puisque nous sommes à 15 minutes l'hiver et 18 minutes l'été.

Evidemment, cela a un coût puisqu'il y a des nouveaux moyens qui sont mis en place, notamment – il faut le savoir – des sanitaires autonomes puisqu'il n'y a pas de passage par la gare routière et les conventions collectives nécessitent ce type d'équipement à hauteur de 37 500 € HT pour l'investissement et de 12 500 € HT pour le fonctionnement.

Concernant la charge liée à la diamétrale pure et au transport, c'est une somme de 30 048 € HT.

Autre élément de cet avenant n° 14, il nous faut prendre en compte également l'évolution de la TVA de 7 à 10 % et donc la répercuter sur le service de transport. Cela nous fait un surcoût de 34 797 € par an.

Toujours pour arriver à avoir une bonne clarification au niveau du règlement de service, il convient de modifier quelques petits éléments concernant les vélos et les enfants de moins de 6 ans.

Concernant l'animation du réseau, nous avons aussi participé à la Semaine de la Mobilité. Il y a eu beaucoup d'activités qui ont été proposées et réalisées, qui ont été gratuites et qui ont réuni quelques personnes sur le Biterrois.

Il y avait aussi quelque chose qui se faisait, c'était le terminus bonus ; en l'occurrence, il s'agissait d'accéder gratuitement aux équipements de la piscine Muriel Hermine dans la mesure où on arrivait à Servian. Cela avait un coût de 404 € HT.

Voilà tout ce que je voulais vous présenter en matière d'avenant n° 14. Sachez que cela a

été accepté dans le cadre de la commission d'ouverture des plis le 15 septembre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous pouvons nous féliciter de la mise en place de cette nouvelle ligne. C'est un premier pas vers un réseau structurant. Cette diamétrale va donc permettre de traverser la ville comme cela a été déterminé, mais en plus c'est cette ligne qui va aller jusqu'à Fonseranes en deuxième étape et qui nous permettra de nous lier à ce projet de Fonseranes.

Par ailleurs, c'est la première étape aussi du Plan de Déplacement Urbain qui sera présenté en Bureau communautaire au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 par les services et Christophe THOMAS.

Il va falloir voter sur cette délibération. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 64 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Il faut que je vous lise une communication. C'est pour les ressources humaines. C'est une formalité, il n'y a pas à voter.

Communication relative aux ressources humaines :

Afin de pouvoir mettre en place dès le début du mandat une organisation et une équipe de direction générale qui permettront de mener à bien dans la durée le projet de territoire, j'informe les membres du Conseil Communautaire que j'ai décidé de mettre fin au détachement d'Yves THUILLIER sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services. Cette communication est faite dans les conditions prévues à l'article 53 de la loi N 84-53 du 26 janvier 1984. Cette mesure prendra effet au premier jour du troisième mois suivant la présente information.

Par ailleurs, M. COUQUET souhaitait intervenir. Il faut lui donner un micro.

**M. COUQUET.**- Ce que je voulais dire, je l'ai abordé tout à l'heure sans la permission du Président. Cela concernait l'implication de tous les conseillers communautaires dans le projet de la Communauté d'Agglomération en leur donnant tous les moyens nécessaires pour qu'ils puissent servir vraiment à quelque chose.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Voilà. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, lundi c'est présenté en Bureau communautaire et cela sera diffusé aux autres élus, nous évoquerons notamment l'organisation des commissions. Nous vous en rendrons compte.

S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée. Je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance le jeudi 23 octobre à Lignan-sur-Orb.

**(La séance est levée à 20 h 45)**

---